



Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises
57, boulevard des Invalides – 75007 Paris – tel 01 53 69 31 85 - michel.doucin@diplomatie.gouv.fr

Auteurs :

Michel Doucin, Ambassadeur

Marine Sery, stagiaire, élève de l'Ecole du Barreau (été 2010)

Jean-Frédéric Legendre, stagiaire élève de l'ENA (printemps 2011)

Hind Hamzah, stagiaire de l'IRIS (été 2011)

Julien Pène, stagiaire de l'IEP de Paris (automne 2011)

Etude des politiques volontaristes
menées par les Etats
en matière de
Responsabilité sociale des entreprises
dans 19 pays européens
(UE 18 + Norvège)

Version du 14 novembre 2011

Etude qui s'est appuyée sur des informations issues de différents rapports nationaux et sites Internet officiels

Table des matières :

Introduction	p3
Chapitre I : Le contexte politique et historique de l'introduction de l'Etat dans les concepts fondateurs de la RSE	p4
Chapitre II. Les lignes de force des initiatives gouvernementales des pays européens en soutien à l'exercice de leur responsabilité sociale par les entreprises	p8
Chapitre III. Synthèse des principales initiatives menées dans chaque pays.....	p16
1. Allemagne	
2. Autriche	
3. Belgique	
4. Bulgarie	
5. Chypre	
6. Danemark	
7. Espagne	
8. Estonie	
9. Finlande	
10. France	
11. Grèce	
12. Hongrie	
13. Irlande	
14. Italie	
15. Lituanie	
16. Luxembourg	
17. Malte	
18. Norvège	
19. Pays-Bas	
20. Pologne	
21. Portugal	
22. République Tchèque	
23. Roumanie	
24. Royaume-Uni	
25. Slovaquie	
26. Slovénie	
27. Suède	
Conclusion.....	p77

Introduction

Dans la 3^e communication sur la responsabilité sociale des entreprises qu'elle a publiée le 25 octobre 2011, la Commission européenne déclare que « Les pouvoirs publics devraient avoir un rôle de soutien en combinant intelligemment des mesures politiques facultatives et, le cas échéant, des dispositions réglementaires complémentaires, afin par exemple de favoriser la transparence, de créer des mécanismes de marché qui incitent à une conduite responsable des affaires, et de responsabiliser les entreprises. » Ce rôle devrait se traduire par des politiques lisibles et elle regrette, à cet égard que « Sur les 27 États membres de l'UE, 15 seulement sont dotés de cadres stratégiques nationaux visant à promouvoir la RSE ». Aussi la Commission invite-t-elle « les États membres à établir ou à mettre à jour pour le milieu de 2012, avec le concours des entreprises et autres parties prenantes, leurs plans ou leurs listes nationales d'actions prioritaires visant à promouvoir la RSE dans le contexte de la mise en oeuvre de la stratégie Europe 2020, en y faisant référence aux principes et lignes directrices internationalement reconnus en matière de RSE et en tenant compte des questions soulevées dans la présente communication. »

Dès 2007, en publiant un « compendium des initiatives publiques en matière de RSE », la Commission avait montré tout l'intérêt qu'elle portait à ces politiques, bien que la définition qu'elle avait adoptée dans le Livre Vert de 2001, réaffirmée en 2006, insistât sur le caractère volontariste (facultatif) d'une RSE relevant essentiellement de l'initiative des entreprises (« *business driven* »).

Dans la présente étude menée au cours des trois dernières années, le gouvernement français se propose d'apporter une contribution à la réflexion sur les « actions nationales publiques prioritaires visant à promouvoir la RSE dans le contexte de la mise en oeuvre de la stratégie Europe 2020 », en présentant un recensement des initiatives gouvernementales ou appuyées par les gouvernements relatives à la RSE dans les pays de l'Union, auxquels on a jointé la Norvège du fait de son rôle moteur au sein du groupe des pays nordiques, où cette information était accessible.

Dans un premier chapitre, on resituera dans quel contexte politique et historique s'inscrit l'apparition de l'Etat dans les concepts définissant la RSE, puis un second chapitre s'efforcera, de dégager les lignes de forces de ces politiques, soulignant celles qui convergent. Le troisième chapitre présentera, en ordre alphabétique, pays par pays et pour chacun de façon chronologique, les initiatives qui ont construit peu à peu ou de façon accélérée ces politiques. Ce travail s'appuie notamment sur le compendium précité et l'actualisation qui en a été faite en 2010 sous une forme très différente.

Chapitre I. Le contexte politique et historique de l'introduction de l'Etat dans les concepts fondateurs de la RSE

Les premières politiques volontaristes publiques en la matière datent des années 1990 et sont alors limitées aux pays de l'Europe du Nord. La dissémination à une majorité du reste de l'Europe communautaire se produit au cours des années 2000, avec une certaine accélération en fin de décennie. En deux décades s'est donc produit l'engagement d'une majorité d'Etats sur un terrain où ils n'étaient a priori pas attendus, au contraire.

La formulation théorique de la RSE mettait en effet en avant, depuis la publication de l'ouvrage de référence de Howard Bowen, en 1953, *The Social Responsibility of Businessmen*, le caractère « *business driven* » de la RSE et hors du champ de compétence des autorités publiques : ces pratiques se développaient de manière autonome après que les entreprises eussent accompli toutes leurs obligations légales dans les domaines social, environnemental et de gouvernance. Son objectif étant de produire une réforme de l'éthique des affaires, la RSE s'inscrivait, pour les dirigeants d'entreprises, dans l'ordre de l'intime, protégée par le droit à la vie privée. Si ses concepteurs affirmaient désirer prendre en compte les conséquences involontaires néfastes générées par les activités de leurs entreprises et amener les dirigeants d'entreprise à se comporter de façon responsable en prenant des mesures préventives et remédiant aux impacts, l'intervention des pouvoirs publics n'y avait néanmoins pas sa place.

Cette pensée se voyait enrichie à la fin des années 1980 par la théorie des *stakeholders* qui entendait faire participer des acteurs internes – actionnaires et salariés - et extérieurs – consommateurs, ONG, communautés impactées, fournisseurs, autorités locales – à la préparation des décisions socialement responsables de l'entreprise. Il s'agissait de rompre avec les modèles taylorien de production et de management où l'organisation du travail, orientée vers la seule production, était calquée sur le modèle vertical de l'armée, en introduisant de la participation collective. L'Etat demeurait toutefois, dans cette théorie, un impensable, maintenu hors champ car réduit à sa fonction réglementaire dont la nature est antinomique avec le principe de liberté d'initiative qui fonde la RSE.

Construite dans l'univers Nord-Américain, puis enrichie par des penseurs britanniques à l'époque où dominait le « consensus de Washington » qui condamnait toute intervention publique dans l'économie, la théorie de la RSE a porté, pendant les cinquante premières années de son existence, la marque idéologique de ses origines. Le modèle économique dominant limitait la responsabilité des entreprises dans la société au seul objectif de produire du profit, c'est-à-dire de la richesse dont bénéficiaient, par redistribution, les actionnaires, les employés et, indirectement, le reste de la société. Milton Friedman, pape de la pensée libérale, l'avait formulé de façon provocatrice dans le célèbre article *The Social Responsibility of Firms is to Increase its Profits*¹. Le contexte idéologique international ne se prêtait, en outre, guère, à un discours social sur l'économie : la Guerre Froide et le conflit idéologique qui la sous-tendait rendaient difficile pour les pays occidentaux l'adoption d'un discours ouvert à la socialisation partielle de l'économie.

Le mot d'ordre général est au contraire, dans les pays occidentaux, à la privatisation de l'économie, ce qui entraîne notamment, joint à l'abaissement général des barrières douanières dans le cadre du GATT, une course à la taille critique pour les entreprises confrontées à la concurrence internationale et à la financiarisation de l'économie. Les années 1970 sont ainsi

¹ *The New York Times Magazine*, September 13, 1970

celles de la rupture entre propriété et management, les propriétaires historiques des entreprises se trouvant très souvent dans l'obligation d'ouvrir leur capital au marché. Se produit alors une prise de pouvoir par des *managers* non propriétaires qui reçoivent délégation de la gestion par de nouveaux propriétaires dont les liens avec l'entreprise se font plus abstraits, mus surtout par le désir de percevoir des dividendes élevés. La responsabilité des managers déléguée à leur égard se limite dès lors à produire de la valeur déclinée en profits à court terme.

Une tension apparaît souvent entre cette contrainte et les stratégies de croissance et de gain de parts de marché dont les managers ont aussi la charge, qui impliquent une vision de long terme. C'est largement parce qu'elle fournit des arguments pour résister à la pression court-termiste des actionnaires – dont bientôt les « fonds-vautours », hedge funds, seront la quintessence – que la théorie des stakeholders est largement adoptée par la sphère managériale.

Dans cette évolution de la RSE, entrepreno-centrée, la place des pouvoirs publics demeure toujours inexistante. Il faut attendre la décennie 1990 et une série d'évènements convergents pour que s'esquisse la reconnaissance du fait que responsabilité des entreprises envers l'environnement et la société est interconnectée avec celle qu'assument les pouvoirs publics sur ces mêmes sujets:

1. L'émergence du problème public environnemental. Si la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain de Stockholm, en 1972, avait suscité une première réflexion collective sur la fragilité de l'éco-système de l'humanité, ce n'est qu'avec le sommet de la Terre de Rio, en 1992, que la nécessité d'une réponse pluriacteurs à la crise environnementale s'est affirmée avec l'idée des « agenda 21 » que tous les acteurs de la société doivent prendre en charge. La possibilité d'une catastrophe environnementale et de l'imputabilité de cette dernière à l'action directe de l'homme sur la biosphère modifie profondément la perception éthique de l'activité économique : la prise en compte des conséquences involontaires de l'activité économique sur l'environnement s'avère primordiale ; une nouvelle éthique économique se formule, qui affirme une responsabilité de l'homme dans la conservation de la nature² – entendue comme communauté biotique incluant humains, animaux non-humains et végétaux -. L'éthique économique formulée à travers la RSE doit entrer en cohésion avec les politiques publiques de conservation de la nature : il s'agit dans les deux cas d'éthiques conséquentialistes qui visent toutes deux à une responsabilisation face aux conséquences involontaires des actes. Le sommet de Rio se conclut sur trois conventions internationales qui affirment le rôle des autorités publiques dans cette responsabilité. La conférence de Johannesburg (2002) accentuera cette prise de conscience du rôle complémentaire des entreprises par rapport à celui des Etats et autorités locales pour faire face au problème environnemental. Une série de catastrophes environnementales dues au comportement peu responsables d'entreprises, en particulier dans le domaine énergétique, contribueront en sus à une prise de conscience accélérée dans l'opinion publique, qui amènera nombre d'Etats à élaborer des réglementations de plus en plus exigeantes.

² PASSMORE , John, *Man's Responsibility for Nature*, 1974

2. La redéfinition du rôle de l'Etat et l'affirmation de la société civile. Si l'Europe continentale a marqué un certain « retard » dans l'intégration des concepts de RSE par rapport au monde anglo-saxon, c'est que les « Trente Glorieuses », époque où se formalise la théorie, ont été celles de l'affirmation des Etats-providences dont le rôle économique et social positif était largement reconnu. La première crise de l'endettement public issue des chocs pétroliers des années 1970 produit un tournant, amenant le « consensus de Washington » dont le credo est « toujours moins d'Etat ». Un (généralement) lent processus de rétractation de l'Etat de nombre de ses missions s'opère au cours des deux dernières décennies du XXe siècle, encouragé au plan idéologique par la Chute du Mur de Berlin qui signe l'échec de l'étatisme économique et social. Le nouveau dogme est que spectre de l'action de l'Etat doit être limité aux fonctions régaliennes, le marché étant plus efficace partout ailleurs. Parallèlement, la nécessité d'un nouveau lien entre l'Etat et la société civile se fait jour. Cette dernière n'est plus conçue seulement comme la sphère des intérêts individuels et catégoriels que doivent agréger les processus électifs, mais comme une sphère communicationnelle et d'échange d'idées dans un espace public qui peut être garante de rationalité et induire des décisions justes. Le philosophe allemand Habermas en est l'un des théoriciens très écouté. On observe alors la délégation de certaines missions, jusque là monopole de l'Etat, à la société civile, amenant cette dernière à exercer des missions d'utilité publique au même titre que les Etats, en particulier en correction des conséquences néfastes des impacts de l'économie libérale sur le tissu social : inégalités sociales dans l'accès aux biens, délocalisations, emplois précaires, mauvaises conditions de travail etc. La RSE entendue, selon la théorie des *stakeholders*, comme un espace de délibération démocratique apparaît alors comme un des éléments de la construction de ces rapports nouveaux que les Etats devraient construire avec leurs sociétés civiles dans le contexte d'une redéfinition des missions des premiers. Elle devient porteuse d'un nouveau mode de gestion de l'entreprise où celle-ci est consciente de sa dimension sociale et co-responsable dans un espace public complexe des impacts de ses décisions économiques. La fin du consensus de Washington dans les dernières années de la décennie 2010, assortie du constat d'un grand gâchis social dû à l'incapacité du marché de prendre en charge la fourniture à des prix accessibles des biens et services essentiels pour les plus pauvres, introduit un doute sur la capacité du secteur privé à assumer seuls des responsabilités vis-à-vis de la société, et conséquemment une nouvelle manière d'envisager l'Etat : en tant que fournisseur du cadre normatif dans lequel peut se développer la responsabilité privée, en dialogue avec la société civile invitée à s'organiser.
3. Les interrogations sur les dangers nés de la puissance de certains acteurs économiques privés. Dès 1973, la participation d'entreprises multinationales à la logistique du coup d'Etat qui avait renversé le gouvernement Allende au Chili avait provoqué des interrogations angoissées sur la montée en puissance de cet acteur privé, jusqu'ici inexistant dans les livres d'histoire politique, l'entreprise. Plusieurs organisations intergouvernementales cherchèrent la parade, élaborant de premiers codes de conduite destinés à limiter l'empiètement des « entreprises multinationales » sur les sociétés dans lesquelles elles agissent : l'OCDE et l'OIT. La Commission des droits de l'Homme des Nations Unies s'intéressa à la question lors de la Conférence mondiale de Vienne en 1993. Le comportement souvent prédateur des entreprises étrangères dans les pays en développement suscita à partir du début des années 2000 un vent de réprobation dans l'opinion publique

internationale symbolisé en particulier par les Forums sociaux mondiaux. Après une tentative échouée de conclure un traité international sur le sujet, la Commission des droits de l'Homme parvint à un accord, en 2005, pour confier un mandat de proposition à un Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies désigné sous l'intitulé significatif de « droits de l'Homme et entreprises transnationales et autres entreprises » : ces entités échappant au cadre classique de la régulation étatique sont identifiées comme des dangers, et le Représentant spécial met en chantier un projet de lignes directrices qui s'intéressent exclusivement à leur capacité à commettre des violations graves des droits de l'Homme.

L'ensemble de ces trois facteurs contribue progressivement à redéfinir le concept de RSE. Dès 2001, le Pacte Mondial lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies souligne l'importance du respect des normes internationales universellement acceptées dans les domaines des droits de l'Homme, du droit social, du droit de l'environnement et de la lutte contre la corruption. En 2006, la seconde communication de la Commission européenne sur la RSE décrit celle-ci comme la mise en œuvre des préoccupations relatives au développement durable par les entreprises. Le premier rapport du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les droits de l'Homme et les entreprises transnationales et autres entreprises, adopté à l'unanimité en juin 2008, confirme la nécessité de respecter le droit universel et met l'accent sur responsabilité des acteurs économiques de prévenir et assumer les conséquences involontaires de leurs actes lorsqu'elles violent ce droit, rappelant le rôle fondamental et premier des Etats dans l'élaboration de cadres légaux conformes au droit international. L'Etat s'affirme, à travers ces textes, comme le garant des droits universels et du développement durable, mais aussi comme le régulateur de la responsabilité privée dont il élabore la sphère des normes et ses limites : il est soucieux de juste mesure et d'éviter l'excès d'une responsabilité hyperbolique irréaliste où les agents seraient responsables de tout – réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, conflits sociaux, etc. – et deviendraient responsable de rien.

Ce faisant, les Etats européens – car c'est en Europe que cette réflexion se développe tout d'abord – renouent d'une certaine façon avec certaines de leurs valeurs fondamentales, telles l'ordolibéralisme et la démocratie sociale en Allemagne, la cogestion sociale en France, etc., mais avec quelques différences notables : ils reconnaissent l'autonomie de la sphère de l'entreprise par rapport à l'Etat et sa capacité à configurer des normes qui lui soient propres. La troisième communication européenne sur la RSE constitue la synthèse de ces évolutions, invitant à la fois à l'élaboration de politiques publiques nationales de la RSE, à leur harmonisation au niveau européen et international, ainsi qu'à une réforme de la pratique de l'auto-normalisation par les entreprises, celles-ci étant invitées à appliquer la théorie des *stakeholders* en privilégiant la co-régulation par le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dont les autorités publiques.

Ce faisant, la Commission prend en compte un avertissement qu'Howard Bowen avait lancé dès 1953 dans son célèbre ouvrage. Il constatait : « Les grandes firmes constituent les véritables centres de pouvoir qui déterminent la vie des citoyens », ce qui est source de tensions dans la société. Aussi « la liberté unique de prise de décision économique dont bénéficient des millions d'hommes d'affaires privés (...) ne peut être justifiée que si elle est bonne pour l'ensemble de la société. » Qui mieux que les Etats démocratiques peut être juge de ce qui est bon pour l'ensemble de la société ?

Chapitre II. Les lignes de force des initiatives gouvernementales des pays européens en soutien à l'exercice de leur responsabilité sociale par les entreprises

On reprendra ici la typologie des rôles joués par les Etats dans la promotion de la RSE, telle qu'identifiée par la 3e communication.

I. L'Etat, catalyseur de dialogue

Du local au global, la perception croissante de l'importance de la crise environnementale, dont les éclaireurs ont été principalement la communauté scientifique et les ONG, a provoqué une recomposition des mécanismes d'élaboration des prises de décision qui s'est diffusée à de nombreux domaines. Organisateur de *forums hybrides*³, les Etats ont souhaité de plus en plus faire précéder leurs décisions par des discussions démocratiques entre savants et profanes : les débats sur les OGM ont été exemplaires de cette démocratie participative qui se cherche. La crise environnementale a marqué ainsi *l'entrée des sciences en démocratie*⁴ prenant la forme d'une *épistémologie*, d'un procès fait au rapport au monde que les sciences configurent. L'injonction démocratique adressée aux sciences est désormais de *maîtriser la maîtrise*⁵ que nous avons sur la nature. La préoccupation éthique y est centrale, témoignant de l'existence d'un doute face aux solutions scientifiques proposées dont il apparaît souvent qu'elles génèrent elles-mêmes de nouveaux problèmes.

La responsabilité sociale des entreprises embrasse le champ écologique de façon large, couvrant ses interactions avec le social et les valeurs de la société. Par la théorie des *stakeholders*, elle invite à une systématisation du dialogue entre les acteurs du développement durable. Gardien de l'intérêt général et des logiques de long terme, l'Etat avait une vocation naturelle à stimuler ce dialogue. Le constat de la faiblesse générale de ce dernier l'a conduit à prendre des initiatives pour qu'il existe réellement. Les Etats européens ont souvent estimé nécessaire d'agir comme vecteurs d'une démocratie où le compromis est la forme de régulation la plus souhaitable. Les formes prises par leurs initiatives ont été assez diverses, reflétant les traditions démocratiques de chaque nation et la place qu'y occupe l'Etat.

Des organes spécifiques ont fréquemment été créés, d'abord dans les pays du Nord de l'Europe, puis plus généralement, pour impulser cette dynamique de dialogue : The Copenhagen Center au Danemark naît dès 1998 (complété d'un Conseil de la Responsabilité Sociale en 2008). Un ministre de la RSE est institué en Grande Bretagne en 2000 (et disparaît en 2007). Le Forum éthique et le Comité sur l'investissement international et les entreprises multinationales voient le jour en Finlande en 2001 et 2004, le Centre de connaissance et d'information sur la RSE des Pays-Bas en 2004, la Plateforme ISR, le CSR Austria et le respACT en Autriche (2001, 2002 et 2005). Suivent le Comité technique consultatif sur la RSE en Espagne (2005), le Grenelle de l'environnement, suivi du Grenelle de la mer en France (2007 et 2009), le Réseau national de RSE au Portugal (2008), le Forum national sur la RSE en Allemagne (2009). et le Conseil éthique en Suède (en XXXX).

³ CALLON, LASCOUMES, BARTHES, *Agir dans un monde incertain*, Seuil, 2001

⁴ LATOUR, Bruno, *Politique de la nature*, la Découverte, 1999

⁵ LARRERE, Catherine, *La Question de l'Ecologie : la Querelle des Naturalismes*, Implications Philosophiques, 3 juin 2010 [en ligne] <http://www.implications-philosophiques.org/ethique-et-politique/philosophie-politique/la-question-de-l%E2%80%99ecologie-la-querelle-des-naturalismes/>

II. L'Etat donne forme solennelle au consensus

Le dialogue organisé autour de la RSE par les Etats traite, à travers la RSE de questions importantes touchant à la compétitivité internationale, à la modernisation de l'économie, à la préservation de l'environnement et à la consolidation de valeurs fondatrices des sociétés. Il vise à construire des consensus autour de stratégies de long terme auxquelles il importe ensuite de donner une forme solennelle, celle du contrat social renouvelé. Les gouvernements rendent publics ces consensus en leur attribuant des dénominations fréquemment valorisantes (« *stratégie nationale* », « *plan national* », « *politique nationale* ») et des formes d'adoption solennelles, y compris parfois législative. Il s'agit alors plutôt de législations ayant le caractère de lois d'orientations ou de mobilisation.

L'apparition de cette terminologie ou de formulations voisines se situe significativement dans la filiation des « stratégies nationales de développement durable » dont le principe est issu des conférences de Rio et Johannesburg, la RSE étant la déclinaison entrepreneuriale du développement durable. Mais l'intérêt que suscitent aujourd'hui ces « stratégies RSE » définies au niveau national est aussi significatif de l'obsolescence de la conception première de la RSE qui en faisait le jardin privé de chefs d'entreprises humanistes.

Ici aussi, l'initiative est venue du Nord : la « stratégie nationale de compétitivité » définie par la Finlande en 2004 comprenait des développements très importants sur la RSE. La « Stratégie interministérielle pour le développement durable » de la Grande Bretagne, publiée en 2005, incluait des indicateurs de performance pour le *reporting* environnemental. Le Danemark publié en 2006 une « Stratégie pour le renforcement des efforts susceptibles de promouvoir une technologie efficiente sur le plan environnemental » complétée d'un plan d'action pour la RSE en 2008. Le gouvernement fédéral belge a adopté en 2006 un « Plan d'action en faveur de la RSE » complétant celui sur le développement durable adopté deux ans plus tôt. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme, organisme consultatif placé auprès du premier ministre français, a recommandé, en avril 2007, la définition d'une stratégie nationale de RSE, que le gouvernement a saluée officiellement. L'Allemagne a publié, en juillet 2009, après une gestation d'un peu plus d'un an qui a mobilisé, via un « Forum national de la RSE », l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, un « Plan d'action de la RSE ».

Nombreux sont, en outre, les pays qui ont élaboré et publié des politiques sectorielles s'inscrivant dans la démarche de RSE : pour la promotion de l'emploi des handicapés, l'égalité entre genres, la lutte contre les discriminations et l'insertion sociale des exclus. Elles font recours à une large gamme d'incitatifs : marchés publics (la plupart), labels (Belgique, France), prix (Allemagne, Autriche, Portugal), lois définissant un cadre contractuel (pour les associations de défense des handicapés avec les entreprises en Allemagne), chartes de l'égalité et de la diversité (Allemagne, France), systèmes d'accords entre entreprises et associations (Allemagne), incitations à l'égalité sur le lieu de travail (initiative B-fair, Autriche, 2006), institutions visant à instituer l'égalité des chances et les non-discriminations (Allemagne – commissaire à l'égalité des chances –, France – HALDE –), organisation de séminaires d'apprentissages à la diversité dans l'entreprise (Portugal).

III. L'Etat inclut la RSE dans la panoplie des outils régulateurs de l'économie

Les crises économiques successives connues depuis les années 1990, en particulier du fait de la cyclothymie des marchés financiers, ont profondément fait évoluer la réflexion en matière

de politique économique, favorisant un retour des politiques publiques de régulation. Parmi les idées nouvelles figure celle que la RSE pourrait avoir des effets contracycliques sur l'économie. En ajoutant à leur objectif de rentabilité de l'investissement ceux de performance sociale et environnementale, les entreprises s'affranchiraient des cycles dominants ; en réorientant les valeurs boursières vers les entreprises de l'économie réelle porteuses de stratégies de long terme, l'ISR (investissement socialement responsable) pourrait amortir les crises des marchés financiers.

Aussi, dans toute l'Europe observe-t-on l'adoption de mesures en faveur de l'investissement socialement responsable. Dès 1995, les Pays-Bas énonçaient la première loi favorisant l'investissement vert et l'accès au financement pour des projets écologiques. Plusieurs Etats ont pris des mesures pour réguler les fonds de pension à travers l'investissement socialement responsable (Allemagne, Belgique, Suède, Autriche, France). En 2004, une loi belge a imposé aux organismes de placement collectif de publier un rapport annuel précisant dans quelle mesure des critères éthiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans leurs décisions d'investissement, disposition reprise dans la loi française de juillet 2010. Certains Etats mènent aussi des politiques volontaristes pour que l'épargne salariale soit investie dans des fonds d'investissement responsables (via la Caisse des dépôts, en France). La création d'agences publiques accompagne parfois ces politiques (France – Novethic, Danemark).

IV. L'Etat utilise la RSE comme un moyen de mobilisation pour le développement durable et la compétitivité

La question de la compétitivité est, depuis le début du XXI^e siècle, au cœur des politiques industrielles en Europe, tant au niveau communautaire qu'à celui des Etats, constat étant fait d'une désindustrialisation assez générale et d'un tassement des balances commerciales.

L'idée que la RSE puisse offrir aux entreprises qui la mettent au cœur de leurs pratiques un avantage compétitif a été théorisée par les *business schools* dans sa forme dite « utilitarice » : en mobilisant toute la communauté des *stakeholders* autour des valeurs de l'entreprise, celle-ci secrète de la productivité, fidélise ses employés qualifiés et consommateurs, négocie dans de bonnes conditions son permis d'opérer, acquiert une image de marque avantageuse et est créatrice d'innovations technologiques et sociales. La prise de conscience de la crise environnementale a ajouté, plus récemment, la conviction que des réglementations internationales vont à terme plus ou moins bref introduire des normes exigeantes en matière d'émissions de gaz et de déchets, d'impact sur les ressources naturelles et sur la biodiversité... un avantage très fort revenant aux entreprises qui sauront anticiper en innovant dans « l'économie verte ».

Dès lors, l'axe des politiques publiques de promotion de la RSE se réoriente : si l'approche préventive des impacts qui vise surtout les grandes entreprises demeure, la dissémination des pratiques proactives de RSE à toutes les entreprises, y compris les plus petites l'emporte aujourd'hui dans le discours public. La RSE apparaît comme porteuse de modernisation pour les petites entreprises, un chemin de progrès pour gagner des avantages comparatifs à l'export.

La plupart des Etats mettent en place des programmes d'aide aux PME pour qu'elles adoptent la méthodologie managériale de la RSE afin d'accroître leur compétitivité internationale. Ces politiques comprennent l'aide au *reporting* social et environnemental, des prêts bonifiés

(Allemagne) et la création d'agences de recherches sur la RSE dans les PME (la *Small Business Research Initiative* au Royaume-Uni) Ces initiatives sont souvent prises au niveau le plus proche des PME, le niveau régional (en Italie et en Allemagne).

Cette approche microéconomique s'inscrit dans des politiques de développement durable plus globales visant à remédier à la crise environnementale et qui prennent, comme on l'a vu, l'appellation de stratégies et plans nationaux. Elles comprennent, des lois et ordonnances relatives à l'efficacité énergétique (Allemagne, France), des politiques de marchés publics favorisant les entreprises éco-efficientes (Allemagne, Finlande), l'obligation de calculer le coût de cycle de vie des produits favorisant les achats durables (Allemagne), des subventions aux entreprises volontaires pour réduire leurs émissions de CO2 (Allemagne), des labels (Allemagne, Autriche), des prix de l'innovation en matière environnementale (Allemagne), des indicateurs (Belgique) et des normes minimales de développement durable au sein des entreprises (Royaume-Uni).

V. L'Etat fait évoluer sa gestion des services publics au nom de la RSE

Acteur souvent replié sur ses fonctions régaliennes et ne conservant d'époques antérieures qu'un nombre limité d'entreprises publiques en charge de missions de service public, l'Etat s'efforce désormais de faire jouer à son « domaine » un rôle économique actif dont la RSE est l'une des modalités : ce concept est, en effet, interprété comme une de voies par lesquelles l'Etat peut se moderniser en améliorant sa productivité, tout en jouant de ses capacités de levier et d'impulsion sur le reste de l'économie.

- **L'importance des marchés publics** dans l'économie nationale, évaluée supérieure à 17 % du PIB européen, a amené la plupart des Etats, encouragés par les directives européennes de 2004, à définir des politiques spécifiques pour favoriser des initiatives sociales et environnementales. Les aspects sociaux visent principalement au respect des normes internationales en matière de droit de travail, à l'inclusion des populations les plus fragiles ainsi qu'à la concrétisation du principe de l'égalité homme femme. Quelques Etats les complètent par des objectifs chiffrés dans le cadre de plans nationaux (France, Portugal). En 2005, le gouvernement néerlandais a ainsi défini un plan d'action pour que tous les marchés soient durables à l'horizon 2010. Un accent particulier est mis sur la durabilité des achats publics. En 2007, la France a renforcé les dispositions relatives aux considérations environnementales de son code des marchés publics. En 2008, l'Allemagne a publié des décrets prescrivant d'intégrer le calcul du cycle de vie dans la procédure de passation de marchés. En 2009, la Finlande a adopté une résolution sur les choix durables en matière de marchés publics. En 2009, l'Italie a commencé de décerner des prix aux commanditaires de marchés publics plus particulièrement durables. Des institutions sont créées pour piloter les politiques nationales d'achats durables dans de nombreux pays.

- Les entreprises et établissements publics se voient attribuer un rôle exemplaire en matière de RSE : en Belgique (adoption de la norme EMAS), en France (Club de développement durable des établissements publics et entreprises publiques, obligation de reporting), en Norvège (Livre blanc), au Portugal (Principes de bonne gouvernance pour les entreprises publiques), en Suède (reporting ESG obligatoire), au Danemark (Plan d'action gouvernemental pour la RSE -mai 2008), en Finlande (résolution gouvernementale pour les marchés publics comprenant des normes pour les entreprises publiques), en Suède (obligation de *reporting* pour les entreprises publiques).

- Les banques et institutions financières publiques se voient, de plus, attribuer un rôle de levier en matière d'Investissement socialement responsable : en Autriche (Plateforme des investissements socialement responsables), en Belgique (Lois de 2003 et 2006 sur les fonds de retraite), au Danemark (Plan d'action 2008), en Espagne (Fonds de réserve de la sécurité sociale, loi 2009 sur les fonds de pension), en France (Fonds de réserve pour les retraites, 2001, et Orientations de la Caisse des Dépôts et Consignations, 2008), en Italie (loi sur les retraites, 2003), au Luxembourg (adhésion de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat à l'IMS), en Norvège (Orientations éthiques du Fonds de pension national, 2004), au Royaume Uni (Régulation sur la transparence des fonds de pension, 2001) et en Suède (Loi sur le Fonds de pension national, 2001).

- La politique de coopération internationale de certains pays est, enfin, mise au service de la promotion de la RSE : Allemagne (Politique de promotion des standards de RSE par la GIZ), Belgique (Lignes directrices de la société belge d'investissement, 2003 et loi de 2009), Danemark (stratégie de l'Agence Danoise de Coopération), France (Stratégie de développement social et environnemental de l'Agence Française de Développement), Irlande (Forum du secteur privé de l'Irish Aid), Norvège (recommandations du Livre blanc). Des initiatives associant plusieurs Etats sont en outre mises en œuvre telles que le projet « une production durable des PME dans la mer Baltique » (Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Pologne et Suède) ou le « compas nordique en matière de RSE » (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède).

VI. Les Etats utilisent la régulation de la sincérité et de la lisibilité de **l'information** extra-financière pour restaurer la confiance des épargnants et pousser à la prévention des risques

La crise économique débutée en 2007 a provoqué un séisme dans la confiance des citoyens dans le système capitaliste de marché qui se traduit par des comportements collectifs peu favorables à l'investissement. Les Etats s'efforcent de restaurer la confiance et pour cela adressent aux entreprises une demande pressante de plus grande transparence sur tout ce qui est susceptible de constituer des risques pouvant affecter l'épargne qui leur est confiée. Cette préoccupation s'exprimait classiquement par les lois et réglementations de sécurité sanitaire, environnementale et au travail. Depuis une décennie, s'y ajoutent des exigences de produire des informations basées sur des indicateurs sur les risques pouvant apparaître du fait des comportements sociaux, environnementaux, en matière de corruption et de droits de l'Homme. Ces règles, préalablement négociées avec les intéressés, visent à accroître la lisibilité et la sincérité de l'information délivrée par les entreprises tout en les invitant à se doter d'outils de pilotage fondés sur la production de cette information.

Dès 1999 la Suède avait imposé aux entreprises, au-delà d'une certaine taille, de fournir des informations sur l'incidence environnementale de leurs activités dans leurs rapports annuels et a, depuis, élargi ces obligations au domaine social. La Grande Bretagne a lancé en 2000 le *Carbon Disclosure Project* faisant obligation aux entreprises de communiquer sur leurs émissions de GES à leurs investisseurs, et elle a adopté en 2006 le *Company Act* qui impose aux entreprises cotées à la *Business Review*, l'obligation de communiquer sur les questions environnementales et sociales de nature à éclairer les actionnaires sur leurs orientations. La France a demandé, par sa loi de 2001 sur les « nouvelles régulations financières », que les entreprises cotées incluent des données extra-financières relatives au social et à l'environnement dans leurs rapports annuels de gestion remis aux actionnaires. Un décret a

identifié une liste des sujets sur lesquels ces rapports devraient porter. La loi sur la sécurité financière de 2003 a complété le dispositif en définissant des règles de transparence sur les contrôles internes pour se prémunir des risques. La loi Grenelle II de juillet 2010 a organisé la révision des informations à produire et prévu l'extension de cette obligation aux grandes entreprises non cotées. Le Danemark a imposé, dès 2001, aux entreprises bénéficiant de marchés ou de subventions publics de respecter des obligations sociales supplémentaires, puis, par un amendement au *Danish Financial Statement Act* de 2008, aux 1100 plus grandes entreprises du pays d'inclure des informations RSE dans leur rapport annuel. La Belgique a adopté en 2002 une loi organisant l'attribution d'un « label social » pour des produits dont les entreprises productrices s'engagent ensuite à régulièrement démontrer qu'ils respectent les huit conventions fondamentales de l'OIT. Le Livre blanc norvégien sur la RSE, fruit d'une large concertation, ayant recommandé, en janvier 2009, de rendre obligatoire les rapports annuels extrafinanciers des grandes entreprises, cette disposition a été insérée en 2010 dans l'*Accounting Act*. Aux Pays-Bas, *The Accounting Standard Board* de 2003 puis un amendement au code civil de 2005 ont créé l'obligation, pour les sociétés cotées, de fournir des informations sociales et environnementales. Une étude annuelle menée par le gouvernement depuis 2004, le Transparency Benchmark, cherche à vérifier la sincérité de ces informations qui concernent aujourd'hui les 500 plus grandes entreprises du pays. En outre, un prix de la meilleure gouvernance de la chaîne de sous-traitance est délivré chaque année, depuis 2007, par *The Association of Investors for Sustainable Development*.

Une seconde approche passe par l'élaboration de normes nationales ou internationales certifiables que les entreprises sont fortement incitées à adopter. En 2003, le gouvernement britannique a lancé, avec la complicité de son homologue français, l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives, qui entend devenir un standard mondial de lutte contre la corruption et pour la transparence, puis, en 2006 la norme BS 8900 pour la gestion du développement durable. Le gouvernement portugais a conçu en 2007 et 2008, au terme d'une vaste consultation, deux standards : les « normes portugaises 4460-1 et 2 », l'une sur la préparation des codes éthiques, l'autre sur le système de management socialement responsable.

Enfin, les Etats disposant de places boursières importantes se sont dotés de réglementations cherchant le juste équilibre entre transparence et secret des affaires.

VII. Les Etats créent des réseaux d'apprentissages pour favoriser le développement de la RSE

Les Etats européens, convaincus de l'importance de la RSE dans le pilotage de leurs politiques sociales, environnementales et économiques, vont souvent jusqu'à jouer un rôle actif dans la dissémination des pratiques de RSE dans les entreprises. Ce rôle tend à être exercé de manières très diverses – certaines déjà décrites dans les sections précédentes – dont la mise en place de réseaux d'apprentissage. L'idée sous-jacente est que la RSE est un chemin de progrès qui se parcourt d'autant mieux qu'il l'est de façon collective et dans l'échange entre pairs. L'apprentissage collectif permet de susciter une forme d'émulation entre les entreprises autour de leurs meilleures pratiques, des coopérations favorisant un développement par isomorphisme -- par l'adoption de schémas organisationnels similaires --.

Un bon nombre d'Etats ont mis en place ou aidé à la naissance de telles pratiques. Certains ont placé une insistance particulière sur les PME (Allemagne, Autriche, Bulgarie). Le Transparency Benchmark des Pays Bas, déjà évoqué, participe de cet esprit, mais est tourné

vers les plus grandes entreprises. Dans certains pays, des plateformes Internet ont été créées (Autriche, Danemark, France). Plusieurs gouvernements ont favorisé l'émergence d'agences de notation sur critères RSE, telle VIGEO ou le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale en France.

VII. Les Etats mettent en place des dispositifs de veille visant à contrôler la bonne application des principes de la RSE

La création de dispositifs de veille sur l'efficacité des politiques de RSE est un autre mode d'organisation des politiques publiques dans ce domaine. Depuis la révision des Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales en 2000, les Points de contact nationaux constituent un dispositif de surveillance du respect de cette norme par les entreprises des pays adhérents ou qui agissent sur leur sol. Variablement efficaces, parce que trop souvent réduits au fonctionnement aléatoire d'un bureau au sein d'un ministère, ils ont su faire preuve d'efficacité dans au moins cinq pays européens depuis leur création (Belgique, France, Grande Bretagne, Pays Bas et Norvège) et sont porteurs de l'espoir d'une plus grande dynamique depuis la révision de mai 2011.

Chapitre III. Synthèse des principales initiatives menées dans chaque pays

1. Allemagne

- 1999 : Le gouvernement fédéral lance un programme PPP visant à renforcer les actions concertées de la coopération officielle au développement et des entreprises privées. L'objectif est de couvrir les risques et coûts spécifiques qui empêcheraient la réalisation de projets intéressants en termes de politique de développement.
- 2000 : Création d'Ecosense, le forum de développement durable pour les entreprises allemandes, plus grand forum dédié à la RSE et au développement durable en Allemagne. Il est mené par le monde de l'entreprise lui-même afin de développer la RSE dans les stratégies des entreprises.
- Janvier 2000 : Loi du Bundestag dans la cadre de la révision du régime des retraites, établissant des mesures de régulation de la transparence sur le plan éthique, environnemental et social. Les fonds de pension privés doivent ainsi remplir des critères précis pour être certifiés et obtenir des réductions fiscales.
- Novembre 2000 : Le gouvernement fédéral et les entreprises signent un accord contenant un engagement volontaire de l'industrie pour la période contractuelle de Kyoto jusqu'en 2012 et mentionnant tous les gaz de la convention de Kyoto avec des seuils d'émissions encore plus ambitieux dans certains cas.
- 2001 : Loi constitutionnelle qui interdit toute discrimination liée au sexe, à l'origine, à la race, au pays d'origine, à la religion, aux convictions politiques et qui oblige les grandes entreprises, à travers la nomination d'un « commissaire à l'égalité des chances », à prendre les mesures nécessaires en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, et de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Un Commissaire du gouvernement fédéral allemand en charge des migrations, des réfugiés et de l'intégration est également chargé de faire avancer la compréhension de la gestion de la diversité dans les entreprises.
- 2001 : Le gouvernement fédéral lance l'initiative «Nouvelle qualité du travail» (INQA), coordonnée par l'Institut fédéral pour la santé et la sécurité au travail. L'INQA rassemble les partenaires sociaux, les fonds de sécurité sociale, les Länder, le gouvernement fédéral et des entreprises.
- Août 2001 : Nouvelles mesures de régulation des fonds de pension avec, le cas échéant, obligation de faire un rapport annuel sur les investissements socialement responsables. Les fonds de pension privés n'ont pas à rapporter s'ils ont indiqué à leurs clients qu'ils ne prendraient pas de critères sociaux ou environnementaux en compte.
- Avril 2002 : La RSE est reconnue comme un aspect de la stratégie globale de durabilité adoptée par le gouvernement fédéral. Une Commission gouvernementale sur la bonne gouvernance, instituée par le ministère de la justice, adopte le « Code allemand de conduite d'entreprise » (Deutscher Corporate Governance Kodex (DCGK) dont le but est de rendre plus transparentes pour des investisseurs

étrangers les règles allemandes de la gouvernance des entreprises. Il est révisé chaque année par la Commission gouvernementale. Ce code contient une série de recommandations en matière de bonne conduite et de gestion responsable des entreprises. Il dispose que les entreprises cotées en bourse doivent publier un rapport annuel précisant dans quelle mesure elles en ont respecté les recommandations, mais demeure d'application volontaire.

- Mai 2002 : Le gouvernement fédéral fait adopter la loi sur l'égalité des chances pour les handicapés, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2002. Elle prévoit un système d'accords par lequel des associations reconnues peuvent, en toute indépendance, convenir avec des entreprises comment et dans quel délai les obstacles peuvent être supprimés.
- 2003 : En collaboration avec les entreprises et les partenaires sociaux, le gouvernement fédéral lance une campagne de formation sur la RSE.
- Juin 2003 : Le ministère fédéral de l'économie et de l'emploi lance l'initiative «TeamArbeit», par laquelle les entreprises et les individus de tous les groupes de la société s'unissent pour former le plus grand réseau allemand contre le chômage.
- 2004-2005 : Le ministère fédéral de l'environnement organise une série de six ateliers multipartites sur la RSE et la durabilité.
- 2006 : Deutsche BP, Deutsche Bank, Deutsch Telekom, Dailmer et quelques autres grandes entreprises lancent une Charte de la Diversité, que plus de 700 entreprises ont depuis signée. Ce faisant, elles s'engagent en faveur d'une culture de la tolérance, d'un environnement de travail sans préjudice et discrimination, du respect mutuel, de l'inclusion des personnes aux talents divers dans et au dehors de la population active pour mieux répondre au besoin des clients.
- 2006 : Le gouvernement lance un programme de promotion des standards sociaux et environnementaux dans les entreprises des pays en développement dans la cadre de sa politique publique de coopération.
- Janvier 2007 : Adoption d'un décret sur la durabilité des achats de bois.
- En 2007 : Lancement du « programme intégré pour l'énergie et le climat » qui prévoyait l'adoption de 14 lois et ordonnances relatives à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables ainsi qu'à d'autres questions liées à la protection du climat.
- Janvier 2008 : Publication d'un décret général sur l'achat de produits et de services à rendement énergétique élevé. Il oblige les administrations au niveau fédéral à intégrer le calcul du coût sur le cycle de vie à leurs procédures de passation de marchés afin de garantir l'efficacité énergétique et le respect de l'environnement des marchés publics.
- Juin 2008 : création du site www.csr-in-deutschland.de qui présente la politique RSE du gouvernement allemand, propose des publications sur le sujet et différentes informations sur la RSE en général. Une version anglaise de ce site est également développée.

- En 2008 : Publication d'un rapport d'évaluation sur l' « introduction de normes sociales et environnementales volontaires dans les pays en développement » et organisation d'une conférence internationale intitulée « Façonner la mondialisation – Développer les normes volontaires », dont le but était d'exploiter les recommandations des autorités chargées de la politique de développement sur la mise en œuvre efficace des normes sociales.
- Lancement de l'« Initiative Nationale sur le Climat » visant à associer intérêts écologiques et économiques. Le ministère de l'environnement fournit une aide financière à « 30 réseaux climatiques », réseau d'entreprises pour l'action en faveur du climat et de l'efficacité énergétique en assumant un tiers des coûts jusqu'en 2013. L'objectif est de réduire substantiellement la consommation d'énergie et les émissions de CO2 des entreprises participantes. Le système couvre environ 400 entreprises de taille moyenne, qui constituent des réseaux locaux d'apprentissage de 10 à 15 membres. Sous la bannière de cette initiative, plusieurs campagnes éducatives ont été financées pour soutenir l'intégration des questions de RSE aux cursus scolaires. Le programme « Action pour le climat ! » finance, par exemple, des journées d'action pour le climat dans 1000 écoles.
- Est aussi lancée la plate-forme Internet « klimawink », pour soutenir les processus de mutation du secteur de l'éducation et sensibiliser aux questions climatiques.
- Janvier 2009 : Création d'un Forum national sur la RSE composé de 44 personnalités représentatives des différentes catégories sociales. Sa mission est de fournir des conseils, un support technique et des propositions au gouvernement fédéral pour l'élaboration d'une stratégie nationale de RSE et en vue d'une réforme du PCN de l'OCDE.
- Mars 2009 : Accord conclu entre le Point de Contact National allemand de l'OCDE, instance de contrôle du respect des normes de l'OCDE en matière de RSE et le Pacte Mondial Allemagne permettant au premier d'instruire des plaintes relatives à d'éventuelles déclarations abusives d'entreprises sur le site Internet du Pacte onusien.
- Mai 2009 : Création d'un groupe de travail sur les marchés publics durables, composé de représentants des régions et du gouvernement fédéral. Il est devenu l'Alliance pour des marchés publics durables vise à augmenter le nombre d'appels d'offres auxquels des critères environnementaux sont appliqués. L'Alliance privilégie quatre groupes de produits : les équipements informatiques verts, l'électricité verte, les transports publics et l'exploitation durable des forêts. D'autres activités sont prévues sur les textiles, la dimension sociale des marchés publics et l'établissement d'un centre national d'excellence en la matière.
- Juillet 2009 : Publication du rapport du Forum national sur la RSE intitulé « Plan d'action RSE en Allemagne ». Le gouvernement fédéral déclare approuver les propositions et retient cinq objectifs :
 - o la promotion de la RSE par l'accroissement de sa crédibilité et sa visibilité dans l'opinion publique allemande
 - o l'appropriation du thème de la RSE par les PME

- la promotion de la RSE dans le domaine de l'éducation, la science et la recherche
 - le renforcement de l'image des pratiques RSE allemandes à l'international
 - le soutien au comportement social et environnemental responsable des entreprises dans le cadre de la mondialisation.
- Décembre 2009 : Le ministère fédéral de l'environnement annonce le lancement d'un « dialogue sur le changement climatique en économie et en politique », qui se penchera sur les options technologiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les conditions nécessaires pour y parvenir. Il traitera en priorité la protection du climat par le biais d'investissements durables. Un groupe de 20-25 experts analysera les obstacles à la protection du climat du cadre réglementaire actuel, réfléchira aux mesures incitatives d'élargissement des marchés et envisagera l'établissement de jalons pour la comptabilisation du carbone dans les investissements.
 - Le ministère fédéral du travail et des affaires sociales, le ministère fédéral de la coopération économique et du développement et l'Association des villes allemandes publient un ouvrage intitulé « Les critères sociaux dans la législation sur les marchés publics - Des lignes directrices pour les autorités locales ».
 - Inauguration du « prix de l'innovation pour le climat et l'environnement » qui récompense l'innovation technologique des entreprises dans les domaines du changement climatique et de la protection de l'environnement. Cinq catégories existent dont deux traitent explicitement du changement climatique et des produits et processus innovants visant à réduire les émissions de GES. Le prix consiste en une enveloppe de 125000 euros.
 - Le ministère du travail et des affaires sociales, publie en association avec le Conseil allemand du développement durable, un classement des rapports de durabilité des cent plus grandes entreprises industrielles et de services et des cinquante principales compagnies financières et commerciales du pays. Les objectifs de ce classement sont de rendre comparables les modalités d'information sur la durabilité des entreprises allemandes, d'encourager une concurrence constructive entre elles et de promouvoir le dialogue entre différents groupes de parties prenantes. Le classement est élaboré par des organismes indépendants de recherche.
 - Le ministère de l'économie et des technologies et le groupe bancaire KfW annoncent la création de financements destinés facilitant l'accès à des conseils et à des consultations sur l'efficacité énergétique. Des prêts bonifiés seront proposés par le « Fonds spécial pour l'efficacité énergétique des PME ».
 - Janvier 2010 : Le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire organise une campagne nationale sur « Climat et finance », en coopération avec un grand nombre de prestataires allemands de services financiers.
 - Mars 2010 : Organisation par le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, en coopération avec la Fondation Jeunesse et éducation d'un atelier sur la façon d'intégrer la RSE aux cursus scolaires. Présentation de matériel pédagogique sur les ressources renouvelables destiné à l'enseignement

primaire et secondaire présenté lors du salon Didacta (pour les cours de chimie, biologie, de management et de sciences politiques).

- Avril 2010 : La révision de la loi sur les investissements permet au grand public d'investir dans des institutions de micro-finance octroyant des microcrédits à de petits entrepreneurs dans les pays en développement et émergents.
- Juin 2010 : Création du Fonds global allemand pour la protection du climat par le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire et la banque de développement KfW. Doté de 100 millions US\$, le Fonds vise à aider les petites et moyennes entreprises ainsi que les ménages privés des pays émergents et en développement à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le gouvernement prévoit que cette enveloppe dépassera les 500 millions d'US\$ d'ici à 2015 grâce à l'implication du secteur privé.
- Octobre 2010 : Présentation par les ministres de l'Emploi et de la Famille d'un plan d'action en deux volets destiné à renforcer l'engagement citoyen et des entreprises en faveur de la société. Le premier volet s'intitule « Stratégie nationale pour l'engagement citoyen » et le second, « Plan d'action CSR ». Un programme de formation (financé par le FSE) est destiné à soutenir et à améliorer les activités des PME en matière de RSE. La stratégie affirme que c'est par l'intégration des principes de durabilité et de RSE à tous les niveaux d'éducation et par leur enseignement aux employés, consommateurs et leaders d'entreprise qu'un impact sur les décisions économiques pourra être atteint.
- Le ministère fédéral du travail et des affaires sociales ainsi que le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire publieront des rapports de RSE en s'appuyant respectivement sur la GRI et la déclaration EMAS. Le plan d'action prévoit que des services de conseillers seront proposés aux PME allemandes pour dresser un bilan RSE et assurer suivi et appui à leurs initiatives. Des échanges d'expérience entre experts en RSE, grandes entreprises déjà avancées sur le terrain de la CSR et PME seront organisés sous la forme de rencontres et grâce au développement d'un site Internet thématique (<http://www.csr-in-deutschland.de/portal/>). Ce site visera aussi à répondre à la demande des consommateurs sur les conditions de fabrication et l'origine des produits qui leur sont vendus.
- Le gouvernement allemand prévoit d'introduire le concept de « RSE-Made in Germany » pour souligner la qualité des produits et la responsabilité des entreprises exportatrices allemandes dans le monde entier.
- Un grand nombre d'autres initiatives visant la promotion de la RSE dans l'éducation est annoncé:
 - Renforcer les réseaux d'écoles et d'entreprises comme le réseau SchuleWirtschaft ou le projet « Netzwerk SchuleWirtschaft Ostdeutschland »
 - Améliorer l'éducation en matière de RSE à l'intention des enseignants spécialisés et veut développer du matériel pédagogique pratique destiné à la formation professionnelle.

- Organiser des séminaires sur la durabilité sociale et environnementale
 - Promouvoir les réseaux internationaux de chercheurs qui se concentrent sur la gestion des aspects socio-économiques dans l'entreprise. Ces réseaux doivent devenir des centres de compétence interdisciplinaires.
 - Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les universités à adopter les UNPRME. Le gouvernement examinera alors si les sujets de RSE peuvent être associés à des systèmes de financement.
- 2010 : L'Allemagne s'associe au projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la Mer Baltique » (SPIN). Son objectif est le partage des expériences afin de promouvoir des solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE. Les activités entreprises par les partenaires du projet visent :
- L'identification et la satisfaction des besoins des PME en surmontant le décalage entre la demande et l'offre de solutions innovantes pour le développement durable
 - Le développement et le test d'outils et d'instruments de rationalisation de la mise en œuvre de solutions innovantes pour le développement durable au sein des PME
 - L'identification et le test de mesures incitatives appropriées encourageant les PME à intégrer des solutions innovantes pour le développement durable
 - l'émergence d'un cadre international pour la promotion de l'innovation en faveur du développement durable au sein des PME des pays de la mer Baltique, gage de cohérence.
- 2010 : Lancement du programme « develoPPP.de » par le ministère de la coopération économique et du développement pour soutenir financièrement des entreprises allemandes ou européennes dans leurs efforts en faveur du développement durable dont la protection du climat par le biais de leurs activités dans les pays en développement.
- Publication du ministère de l'environnement d'un dossier sur les « activités MOC/MDP des entreprises et des institutions allemandes » qui fournit des informations sur la pratique des mécanismes de la « mise en œuvre conjointe » et du « mécanisme pour un développement propre », tous deux établis par le protocole de Kyoto.
- Le gouvernement propose un soutien financier ou en nature aux fournisseurs des pays en développement souhaitant être certifiés SA8000 ou FSC, par exemple, dans le cadre de son aide au développement.
- Mise en œuvre du « pacte environnemental » par le gouvernement régional de Bavière, destiné à soutenir les PME en allégeant leur fardeau administratif et en leur fournissant des informations pratiques sur des mesures de RSE pertinentes. Création de centres d'information et de compétences qui proposent des conseils pratiques pour la mise en œuvre de l'EMAS.
- Création d'un service d'assistance centralisé pour les PME sur les questions de RSE ainsi qu'une approche d'apprentissage en ligne de la RSE.

2. Autriche

- 1999 : Le ministère fédéral de la sécurité sociale, des générations et de la protection des consommateurs (BMSG) organise un concours fédéral récompensant l'entreprise pratiquant la meilleure politique d'égalité des chances et de respect de la famille.
- 2001 : Le ministère fédéral de l'économie et du travail participe avec d'autres ministères à un projet interministériel destiné à aider les PME à intégrer leurs systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité.
- 2001 : La plate-forme des investissements socialement responsables est créée par la Société autrichienne pour l'environnement et la technologie (OEGUT), avec le soutien du ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau.
- 2002 : L'initiative autrichienne de RSE, *CSR Austria*, vise à organiser des événements et des ateliers et à mener des études en vue de sensibiliser à la RSE, d'élaborer une conception commune de la RSE et de formuler des lignes directrices autrichiennes sur la RSE.
- 2002 : Un prix d'excellence dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail est décerné par le ministère de l'économie et du travail aux entreprises autrichiennes qui se distinguent sur le plan de l'hygiène et de la sécurité ainsi que de l'amélioration des conditions de travail.
- Avril 2002 : Le gouvernement fédéral adopte la stratégie autrichienne de développement durable, dont les principaux objectifs sont : la promotion de la compétitivité des entreprises locales, la gestion fructueuse par l'écoefficient, des prix corrects pour les ressources et l'énergie et le renforcement de la part de marché des produits et services durables.
- 2005 : *CSR Austria* lance, en collaboration avec le Conseil des entreprises autrichiennes pour le développement durable, une plate-forme (respACT) sur le développement durable, la durabilité des entreprises et l'éthique des entreprises.
- Mars 2005 : Programme de formation de trois mois organisé par l'Académie des entreprises autrichiennes pour le développement durable, en coopération avec *CSR Austria*. Un réseau de formation à la RSE vise à proposer un module de formation à la consultance en RSE et aux stratégies de qualité de la RSE. Définition de règles nationales spécifiques en matière d'ISR couvrant son système de retraite.
- 2006 : Un réseau de la responsabilité sociale est créé, qui comprend 20 organisations de la société civile représentant les travailleurs, l'écologie, la coopération au développement et les droits de l'Homme.
- Lancement de l'initiative « B-Fair », campagne internationale en faveur de l'équité dans le cadre de l'Agenda 21 par le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux et le diocèse de Linz. Son but est de sensibiliser le public aux situations critiques dans lesquelles se trouvent les pays producteurs et d'influencer ainsi le choix des

consommateurs. Elle souhaite aussi favoriser les rencontres et les contacts entre les populations vivant dans les pays développés et celles des pays en développement.

- 2007 : Révision de la Stratégie sur le changement climatique.
- Janvier 2008 : Publication des lignes directrices encadrant le label environnemental autrichien pour les fonds verts, qui garantit les références éthiques, sociales et environnementales des politiques de placement des fonds de mutualisation.
- Juillet 2010 : Publication du « Plan d'action autrichien sur les marchés publics responsables » composé de deux volets : des informations sur les mesures à prévoir et les modalités de mise en œuvre des orientations à respecter pour la mise en œuvre du plan d'action par les autorités contractantes.

3. Belgique

- Novembre 2001 : Le gouvernement belge approuve l'insertion, dans certains contrats fédéraux de marchés publics d'une clause sociale exigeant l'inclusion de groupes défavorisés.
- 2001 : Le Réseau Belge des Entreprises pour la Cohésion Sociale (devenu Business & Society Belgium) est créé qui entend être un centre de référence pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en Belgique, fournissant supports et outils aux entreprises qui désirent intégrer la responsabilité sociétale dans leur gestion et leurs activités. Il organise des bonnes pratiques, propose des solutions aux problématiques RSE et organise une communication avec les différentes parties prenantes des entreprises.
- Janvier 2002 : Le Parlement belge adopte une loi visant à promouvoir une production socialement responsable par le biais d'un label social d'adoption volontaire. Cette loi offre aux entreprises la possibilité d'utiliser un label décerné à des produits dont la chaîne de production respecte les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les entreprises qui introduisent une demande de label doivent communiquer toutes les informations concernant les fournisseurs et les sous-traitants directement associés à la production et prouver que, comme l'entreprise elle-même, ces fournisseurs et sous-traitants respectent les conventions fondamentales de l'OIT. Ce label est garanti par l'Etat.
- Mars 2002 : Une décision du Conseil des ministres du 29 mars 2002 vise à promouvoir les normes environnementales et sociales par la conclusion d'accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection des investissements.
- Mai 2003 : L'union Wallonne des Entreprises rédige une charte de développement durable. www.uwe.be/uwe/developpement-durable/homedd/charte-uwe
- Mai 2003 : La loi sur les pensions complémentaires (LPC) exige que les gestionnaires de fonds de pension indiquent, dans leurs rapports annuels, dans quelle mesure ils tiennent compte des critères éthiques, sociaux et/ou environnementaux dans leurs politiques d'investissement. Ces rapports annuels sont rendus publics.
- Septembre 2003 : La société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) approuve une série de lignes directrices opérationnelles définissant les critères sociaux et écologiques auxquels doivent satisfaire les entreprises recherchant des investissements.
- Juillet 2004 : La loi régissant certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement établit que tous les organismes de placement collectif doivent publier un rapport annuel à chaque exercice financier et un rapport à mi-exercice couvrant les six premiers mois de l'exercice. Ces rapports doivent préciser dans quelle mesure les critères éthiques, sociaux et/ou environnementaux sont pris en considération dans les politiques d'investissement. Des règles spécifiques couvrent le système de retraite.
- Décembre 2004 : A l'initiative de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA), d'Euronext Bruxelles et de la Fédération des Entreprises de

Belgique (FEB), une Commission Corporate Governance est créée pour rédiger un code des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées en bourse. Le Code (dit Code Lippens, du nom de son auteur) comporte un degré élevé de flexibilité, ce qui permet une adaptation à la taille, aux activités et à la culture de chaque société.

(http://www.corporategovernancecommittee.be/library/documents/final%20code/CorpGov_FR5.pdf)

- Mars 2005 : Publication d'une Etude de faisabilité réalisée à la demande du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur de la Région wallonne intitulée : Apport de la RSE à la compétitivité et à la cohésion sociale - Propositions de politiques publiques en matière de RSE.
(http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/etude_faisabilite.pdf)
- Juin 2005 : L'UWE (Union Wallonne des Entreprises) publie un indicateur agrégatif d'indicateurs de développement durable. Performances économiques, sociales, sociétales et environnementales sont mesurées, puis agrégées dans une cote globale qui est l'indicateur de développement durable de l'entreprise. La méthode s'adresse à toutes les entreprises et peut être adaptée à chaque secteur d'activité.
(http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/UWE_indicateursDD.pdf)
- Juillet 2005 : Le Conseil fédéral des ministres du 20 juillet 2005 rend la norme EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit) obligatoire pour toutes les administrations fédérales à compter de juin 2006. Chacune doit faire vérifier et approuver son SME par un organisme externe d'audit. L'adoption de la norme EMAS reste facultative pour les autres organismes et entreprises.
- Septembre 2005 : Un recueil de lignes de conduite et de recommandations de bonne gouvernance, dit Code Buysse, est publié, qui s'adresse à toutes les entreprises belges non cotées en Bourse. (http://www.codebuysse.be/downloads/CodeBuysse_FR.pdf)
- Septembre 2005 : La Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) saisit le Conseil national du Travail et le Conseil central de l'Economie d'une demande d'avis relative à un Cadre de référence de la responsabilité sociétale des entreprises en Belgique. Cette demande d'avis s'inscrit dans le cadre d'une large consultation visant à donner à ce cadre de référence une large base sociale. En janvier 2006, la Commission interdépartementale du développement durable organise à ce titre un forum sur la RSE intitulé « La responsabilité paie : d'un cadre pour la RSE à l'action ». (http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/conseil_national_du_travail.pdf).
- Mars 2006 : Le gouvernement fédéral adopte un Cadre de référence en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, élément du Plan fédéral d'Action pour le Développement durable 2004-2008. Il prévoit 13 groupes d'actions : 1. achats publics durables, 2. soutien aux investissements étrangers, 3. investissement public socialement responsable, 4 ; création d'un bureau unique des labels, 5. diplomatie, 6. apprentissage et bonnes pratiques, 7. soutien au commerce équitable, 8. dialogue multiacteurs, 9. rapportage durable, 10. recherche, 11. coopération internationale, 12.

fonds de pension et 13. évaluation/transparence.
(<http://rse.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/CadreRefRSE2006.pdf>)

- Septembre 2006 : Le label «Égalité/diversité» est lancé, qui vise les grandes et petites entreprises des secteurs privé, public et tertiaire. Ce label repose sur quatre exigences:
 - respect de la législation sur l'égalité des chances et la non-discrimination;
 - création et introduction d'une culture d'entreprise et d'une politique de gestion des ressources humaines qui soutiennent la diversité;
 - participation du personnel de la société à la mise en œuvre du plan d'action;
 - réalisation d'une amélioration permanente par rapport à la situation de départ.
- Octobre 2006 : Le gouvernement fédéral adopte un Plan d'action en faveur de la RSE, seconde partie de la mise en œuvre des actions 31 et 8 du Plan fédéral d'Action pour le Développement Durable 2004-2008. Le plan reprend les 13 groupes d'actions du Cadre de référence. Les entreprises belges sont encouragées à suivre la Global Reporting Initiative (GRI). Les fonds de pension ont l'obligation légale d'indiquer les critères éthiques, sociaux et/ou environnementaux retenus dans leur politique d'investissement. Le gouvernement s'engage également à aider financièrement les entreprises actives dans l'économie sociale.
- Février 2007 : L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie la brochure *Egalité des femmes et des hommes dans les marchés publics* pour préconiser l'utilisation du principe d'égalité des chances dans le cadre de l'ouverture de marchés publics.
- Mars 2007 : Loi interdisant le financement direct ou indirect des entreprises fabriquant des mines anti-personnelles.
- Avril 2007 : Fusion du groupe de travail interministériel sur la RSE et de celui de la commission interdépartementale du développement durable (CIDD).
- 2008 : La convention collective n°38 Sexies, concernant le recrutement et la sélection de travailleurs marque un engagement en faveur de la diversité. (www.cnt-nar.be/CCT/cct-38sexies.pdf)
- Mars 2008 : Actualisation par le Service public fédéral de programmation du « Guide des achats durables », avec la création d'un site internet contenant des informations sur une large gamme de sujets et de labels environnementaux. Le guide contient des fiches sur plus de 250 groupes de produits et détaille les critères sociaux et environnementaux à leur appliquer. Ces derniers s'appuient sur les 8 normes fondamentales de l'OIT, sur l'égalité des chances et sur le soutien à l'économie communautaire belge.
- Mars 2009 : Publication d'un rapport d'étape par le groupe de travail RSE/ISR sur la mise en œuvre du plan d'action fédéral en faveur de la RSE.
- 2009 : L'association Business & Society Belgium est créée qui rassemble plus de 50 entreprises et fédérations de secteurs variés sur le thème de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

- Juin 2009 : Publication d'une loi interdisant le financement de la production d'armes à uranium appauvri.
- Septembre 2009 : Annonce d'un projet gouvernemental de régulation des placements éthiques excluant les investissements dans des pays ne respectant pas les traités internationaux auxquels la Belgique adhère.
- 2009 : Lancement du [Plan fédéral de développement durable 2009-2012](http://www.plan2009.be). (www.plan2009.be)
- 2009 : La Région wallonne crée un [site internet dédié à la RSE](http://rse.wallonie.be/apps/spip/) qui propose de nombreux exemples de bonnes pratiques, des outils et instruments mis à la disposition des entreprises pour mettre en œuvre et évaluer la RSE, des liens, des news et de nombreux documents à télécharger. (<http://rse.wallonie.be/apps/spip/>)
- 2010 : L'[Union wallonne des entreprises](#) met en place un groupe de travail sur le développement durable et élabore une charte des valeurs auxquelles doivent souscrire les entreprises et un ensemble de 15 indicateurs de développement durable permettant aux entreprises wallonnes de mesurer leurs performances économiques, sociales et environnementales.
- Le service public fédéral commande une étude sur l'opportunité de la formulation légale d'une norme minimale en matière d'ISR qui pourra aussi servir de base pour la mise en œuvre d'une épargne retraite durable ainsi que créer des mesures de stimulation fiscale pour les produits ISR.
- Lancement d'un projet pilote sur l'application de la norme ISO 26000 aux agences gouvernementales piloté par le service public fédéral de programmation « Développement durable ».
- Adoption d'une loi offrant aux entreprises la possibilité d'utiliser un label social volontaire accordé à des biens dont les chaînes de production respectent les 8 conventions fondamentales de l'OIT. Le droit d'utilisation de ce label est accordé par le ministère des affaires économiques sur la base d'un avis positif et contraignant émis par un « comité des parties prenantes ». Il est valable pendant un maximum de trois ans et assorti d'un contrôle constant.
- Etablissement par la commission interdépartementale du développement durable d'un cadre de référence « Responsabilité sociétale des entreprises » qui inclut des recommandations destinées au gouvernement national et aux entreprises belges. Le contrôle des relations avec les fournisseurs est encouragé et une boîte à outils pour les entreprises est proposée.
- Une stratégie nationale de RSE est adoptée identifiant le changement climatique comme un défi majeur à relever, ainsi qu'un plan d'action pour la RSE. Celui-ci met en avant l'importance de la RSE au niveau des PME et insiste sur le rôle des entreprises de l'économie sociale. Un soutien financier lui est permis.

- Le ministère de l'intégration sociale alloue un budget de 300 000 euros au projet Quadrant-BEL prévoyant la création de réseaux d'apprentissage sur la RSE destinés aux entreprises. Des brochures contenant des informations sur les expériences de RSE des PME et des conseils utiles à l'intention des PME et des entreprises de l'économie sociale seront publiées.

4. Bulgarie

- Participation entre 2008 et 2010 d'administrations, écoles et entreprises bulgares au projet « Durabilité et responsabilité sociale par l'apprentissage en PME » dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci. Son objectif était l'appropriation de la méthodologie du tableau de bord prospectif (Balanced Scorecard), outil stratégique de gestion de la performance, pour le développement d'une stratégie RSE dans les PME européennes.
- 2009 : Adoption d'un plan d'action et d'une stratégie RSE. Une évaluation préliminaire de la mise en œuvre de la stratégie doit être entreprise à la fin de 2010 avant l'évaluation définitive, prévue pour mai 2013. Le besoin de réglementer l'obligation de rédaction de rapports sociaux y est souligné. Une proposition est faite de développer et mettre en œuvre des programmes éducatifs sur la RSE en intégrant des connaissances et des compétences en matière d'éthique professionnelle à l'enseignement de plusieurs matières dans le secondaire ainsi que le développement de modules de formation à la RSE destinés aux fonctionnaires.
- Lancement de l'élaboration d'un Plan d'Action National sur les achats publics responsables.
- Formation d'un partenariat entre le gouvernement bulgare, les fédérations sectorielles de l'habillement, deux organisations syndicales, l'ONG Balkan Institute for Labour and Social Policy et un ensemble d'entreprises (dont 10 bulgares) pour faire de l'industrie bulgare de l'habillement un « leader de la responsabilité sociale des entreprises » et ainsi d'accroître son avantage compétitif. La Commission européenne participe à son financement. Ses activités incluent la formation des cadres et des employés ainsi que des analyses d'impact.
- Mise en place d'une Stratégie de la RSE par le ministère du travail et de la politique sociale identifiant le changement climatique comme un défi majeur à relever. Elle vise à sensibiliser les acteurs pertinents à la nécessité d'instaurer une culture d'entreprise favorable à la RSE et contribuant à la protection du climat.

5. Chypre

- 2007 : les entreprises cotées sur le marché alternatif facultatif sont invitées à respecter un code de gouvernance d'entreprise et à établir un rapport annuel sur la base du principe « se conformer ou s'expliquer ».
- 2008 : Présentation d'un Plan d'action national sur la RSE par l'Office de planification chypriote. Deux priorités sont retenues :
 - La promotion de la RSE en tant que dimension du développement durable des entreprises et
 - Le développement de mesures visant à promouvoir l'investissement, la consommation et la gestion socialement responsables.

Le mandat recommande des actions lancées par le gouvernement en faveur de la responsabilité sociale, environnementale et économique.

- Création d'un groupe de travail interministériel, placé sous l'égide de l'Office de planification, instance coordinatrice nationale pour les questions de RSE.
- Lancement du projet « Stratégies et outils de promotion de l'investissement responsable » par le gouvernement chypriote en coopération avec la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre, Accountability UK et l'Institut grec d'innovation sociale dans le contexte du programme Progress financé par l'UE. Ce projet comprend l'élaboration d'un outil informatique d'évaluation du risque ESG qui permet aux détenteurs d'actifs ou aux gestionnaires d'investissements de procéder à une évaluation des pratiques ESG des entreprises et d'intégrer ces facteurs non financiers à leurs décisions de placement.
- Extension du code de gouvernance d'entreprise désormais obligatoire à toutes les sociétés cotées et obligation de faire rapport de leurs efforts de gouvernance.
- Attribution de subventions d'aide à la mise en œuvre de l'EMAS afin de promouvoir des modes durables de production et de consommation. Elles peuvent couvrir les coûts des services de conseil, la vérification et la validation du système. Un soutien financier est apporté à la promotion du label écologique de l'UE.
- Participation depuis 2008 de partenaires chypriotes au projet « Durabilité et responsabilité sociale par l'apprentissage en PME » dans le cadre du programme Leonardo da Vinci.
- 2009 : Lancement d'une « Charte sur le changement climatique : une initiative en faveur de la réduction des émissions » afin d'encourager les réductions d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises. Un outil informatique est développé par les entreprises à retracer tous leurs efforts d'économie d'énergie et à mesurer le volume de réduction d'émissions atteint. Il mesure la diminution de l'empreinte carbone. En décembre 2010 : La « Charte » avait été signée par plus de 56 compagnies chypriotes, dont les plus grandes entreprises de l'île. Un rapport annuel sur les réductions d'émissions obtenues est publié.

6. Danemark

- 1994 : Le gouvernement danois lance une campagne en faveur de la RSE, sous le slogan «Notre préoccupation commune» qui associe les entreprises, les médias, les partenaires sociaux et les autorités publiques.
- Décembre 1995 : Le ministère de l'environnement publie une ordonnance sur le devoir des entreprises ayant certaines activités particulièrement polluantes de rédiger des déclarations environnementales et il impose des obligations de compte rendu environnemental à plus de 1000 entreprises.
- 1998 : L'Institut danois de recherche sociale lance un programme de recherche décennal pour observer la pratique de la RSE au regard de l'objectif du développement d'un marché de l'emploi ouvert à tous. Le gouvernement crée *The Copenhagen Centre* (TCC), institution indépendante centrée sur la RSE.
- Janvier 1999 : Le ministère danois des affaires étrangères lance le programme PPP en vue de promouvoir les partenariats public-privé qui permettent d'améliorer les conditions de travail et de vie dans les pays en développement en faisant progresser la RSE et en augmentant les opportunités d'investissement et de compétitivité par le biais de l'innovation.
- 2001 : La loi sur les comptes annuels est modifiée afin que les entreprises puissent présenter des rapports supplémentaires sur la responsabilité sociale de l'entreprise, la connaissance et le savoir-faire, les questions environnementales et le suivi de ces questions.
- 2001 : Le Parlement danois adopte une loi qui permet aux pouvoirs publics d'imposer certaines obligations sociales à des entreprises qui soit fournissent des services aux pouvoirs publics soit reçoivent des subventions des pouvoirs publics.
- 2005 : L'Agence danoise de protection de l'environnement publie un guide en ligne de gestion environnementale qui contient une base de données reprenant environ 100 outils.
- Juin 2005 : Le ministère danois de l'économie et des entreprises lance le *CSR Compass* en collaboration avec la Confédération des industries danoises et l'Institut danois des droits de l'homme. Le *CSR Compass* explique aux entreprises comment répondre aux demandes des clients relatives à la RSE, comment rédiger un code de conduite et comment le mettre en œuvre dans la chaîne d'approvisionnement.
- Mai 2006 : Le gouvernement publie une « Stratégie sur le renforcement des efforts susceptibles de promouvoir une technologie efficiente sur le plan environnemental ».
- Août 2006 : Le ministère des affaires étrangères lance le portail Internet anticorruption des entreprises, en collaboration avec Transparency International et le Consultant Global Advice Network.

- Novembre 2006 : Un portail internet général sur la RSE, financé par le gouvernement, est lancé en vue de donner un accès à toutes les informations et ressources pertinentes disponibles au sujet de la RSE.
- Mai 2008 : Publication du Plan d'action gouvernemental pour la RSE. Il comprend trente « initiatives » réunies en quatre volets : 1. promotion de la RSE par incitation des entreprises à se doter de codes de conduite et à échanger sur leurs pratiques, et amélioration de la transparence des 1100 plus importantes par amendement du *Danish Financial Statements Act*, 2. rôle moteur de l'Etat par développement de l'investissement socialement responsable des établissements financiers publics (en adhérant aux UNPRI), par les clauses sociales dans les marchés publics, le reporting social et environnemental exemplaire des entreprises publiques et leur adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. 3. responsabilisation des entreprises sur le changement climatique par l'encouragement à rapporter sur ce sujet en utilisant l'outil Climate Compass, 4. diplomatie offensive en matière de RSE profitant de l'accueil de la conférence Climat de 2010. Une évaluation des avancées du gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'action est prévue pour 2012. Les SPP figurent aux plans d'action.
- Décembre 2008 : Amendement du *Danish Financial Statements Act* rendant obligatoire pour les 1100 plus grosses entreprises danoises ainsi que les entreprises publiques, les investisseurs institutionnels, les fonds communs de placement et les établissements financiers cotés d'inclure des informations sur leurs investissements socialement responsables dans leur rapport financier annuel (objectifs, moyens d'action et résultats obtenus) sur la base de la règle « se conformer ou s'expliquer ». Si une entreprise n'a pas de politique RSE, elle doit l'explicitement clairement dans son rapport annuel. Les entreprises membres de Global Compact n'ont, en revanche, pas cette obligation mais peuvent indiquer où elles en sont dans leur application des principes de Global Compact.
- 2008 : Danida, Agence danoise pour le développement international placée sous l'égide du ministère danois des affaires étrangères, finance une initiative multilatérale qui rassemble l'Agence danoise du commerce et des entreprises, des syndicats, des associations d'entreprises, des ONG et des sociétés afin de « promouvoir le commerce éthique et la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement au niveau des entreprises danoises ».
- Lancement d'un outil internet intitulé « Compas pour le climat » qui propose des lignes directrices aux entreprises élaborant une stratégie visant la réduction graduelle de leurs émissions de GES. Le « compas » est développé en partenariat entre la Confédération des industries danoises et l'Agence danoise pour le commerce et les entreprises (DCCA), sous l'égide du ministère danois de l'économie et des entreprises.
- Mai 2010 : Création du Conseil de la Responsabilité Sociale (Rådet for Samfundsansvar). Dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce, composé de 15 membres renouvelables tous les 3 ans. <http://www.samfundsansvar.dk/sw53049.asp>. Le gouvernement annonce que 17,54 millions de couronnes seront affectées sur les trois prochaines années à des

programmes incitant les entreprises à un comportement social responsable.
<http://www.csrgov.dk/>

- Août 2010 : le Conseil danois sur la RSE publie des recommandations pour une intégration plus poussée de la RSE au système éducatif élargi danois.
- Décembre 2010 : Lancement du « Compas nordique en matière de RSE » par le Conseil nordique (composé de représentants du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède). Cet instrument d'information doit promouvoir la RSE auprès des PME, lui proposant des lignes directrices pour la création de codes de conduite. Il s'appuie, entre autres, sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et sur les recommandations de l'Institut danois des droits de l'Homme. La RSE, établie avec le soutien de l'Agence danoise pour le développement international (Danida), du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'ONU et de la Banque mondiale. L'Institut Danois pour les droits de l'Homme propose en outre :
 - Le Human Rights Compliance Assessment 2.0 : outil et base de données pour l'évaluation de la conformité aux droits de l'Homme par les entreprises.
 - Portail sur les risques pays (2010) pour aider les entreprises à « identifier, évaluer et gérer les risques en matière de droits de l'Homme dans les pays où elles sont actives ou gèrent des chaînes d'approvisionnement ».
 - Un outil d'autoévaluation du Pacte mondial.
- Le projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique » (SPIN) est lancé dans le cadre du FEDER associant l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Son objectif est de partager les expériences afin de promouvoir des solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE pour les PME.

7. Espagne

- 1996 : L'Institut espagnol pour les femmes met en oeuvre le programme Optima et ses « plans d'actions positifs » en vue d'instaurer et d'encourager l'égalité des chances entre femmes et hommes sur les lieux de travail. Ses principaux objectifs sont : 1. l'élaboration d'un nouveau modèle de gestion stratégique et 2. la mise en place d'actions positives au sein des entreprises afin de faciliter l'intégration, l'emploi durable et la promotion des femmes sur le marché du travail. Ce programme a été choisi par l'UE comme un modèle de bonne pratique pour la promotion de l'égalité des chances dans le milieu du travail. Son succès est notamment dû à son implantation régionale.
- Juillet 2003 : Le Ministère du travail et des affaires sociales réunit un groupe d'experts (Comité technique) en vue d'élaborer une réflexion sur la RSE.
- Mars 2005 : Le gouvernement espagnol crée un comité technique consultatif d'experts en RSE au sein du ministère de l'emploi et des affaires sociales. Il est composé de 47 membres représentant l'ensemble des parties prenantes de la RSE. Au total, le comité a produit 4 rapports entre 2005 et 2007. Le premier vise développer les concepts volontaires de RSE ainsi que l'objectif de « soutenabilité » et établit neuf lignes directrices pour le progrès de la RSE en Espagne. Le deuxième a pour objet la transparence, la communication et la vérification du processus de RSE par le reporting. Le troisième rapport dresse l'état de la RSE en Espagne, souligne les initiatives des pays voisins jugées intéressantes et identifie les différentes parties prenantes impliquées. Le quatrième rapport adresse des recommandations aux entreprises, au gouvernement et aux parties prenantes sur les politiques qu'ils pouvaient mener pour promouvoir la RSE.
- 2005 : L'Institut de crédit officiel espagnol publie avec la caisse d'épargne régionale de Navarre (Caja Navarra) un outil électronique pour promouvoir la publication de rapports dans les PME. Il permet de produire un rapport de RSE. Plus de 1100 PME ont rédigé leur premier rapport RSE sur cette base dès 2009.
- Octobre 2006 : Un rapport du Parlement adopté à l'unanimité prévoit des mesures à prendre pour promouvoir et améliorer la responsabilité sociale des entreprises. Il contient des recommandations spécifiques adressées aux entreprises, aux ONG, au secteur public, au gouvernement, aux médias et au secteur de l'économie sociale.
- Octobre 2007 : La loi relative aux contrats dans le secteur public est approuvée le 30 octobre par le Parlement. Cette loi fournit un appui juridique à l'inclusion de critères ou de clauses sociales et environnementales dans les mécanismes d'adjudications des contrats publics.
- Novembre 2007 : Adoption d'une Stratégie sur le changement climatique et les énergies propres faisant partie intégrante de la stratégie pour le développement durable.
- Février 2008 : Un *Conseil d'Etat sur la RSE* est créé par décret royal 221/2008. Organe consultatif quadripartite (14 employeurs, 14 syndicats, 14 autres organisations et experts, 14 administrations), il est chargé de faire des propositions au gouvernement

pour promouvoir la RSE, en particulier dans les PME. Il a aussi une fonction d'observatoire de la RSE et remet un rapport annuel au gouvernement. Parmi les groupes de travail qu'il constitue, l'un porte sur l'éducation et la RSE.

- 2008 : Etablissement d'un Comité interministériel de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action sur les marchés publics qui reçoit les rapports d'avancement de chaque autorité contractante, rédige des rapports semestriels et coopère avec les initiatives, réseaux et groupes de travail nationaux et internationaux.
- Septembre 2009 : L'article 37 de la loi sur l'économie soutenable requiert que le gouvernement définisse des indicateurs que les entreprises seront encouragées à utiliser pour inclure la RSE dans leurs pratiques de gestion.
- Février 2010 : Publication d'un arrêté sur la promotion de la RSE dans les PME. Des aides seront accordées à des études, rapports, séminaires et conférences.
- Juillet 2010 : la Confédération des caisses d'épargne espagnoles apporte son soutien au Plan national espagnol d'éducation financière qui vise à faciliter l'accès aux services financiers ainsi qu'une utilisation appropriée et responsable des produits financiers, en vue de renforcer la confiance entre les établissements financiers, leurs clients et la société en général.
- Le groupe de travail sur l'investissement socialement responsable du Conseil national sur la RSE soumet au Conseil national sur la RSE des recommandations sur le renforcement des capacités et promotion de la notification et des aspects de l'ISR liés à l'éducation financière.
- Février 2011 : Adoption par la Chambre basse de la loi sur l'économie durable. Elle rend le reporting obligatoire pour les entreprises appartenant à l'Etat et met en place un système volontaire pour les entreprises privées. Les rapports sur la RSE des entreprises de plus de 1000 employés doivent être envoyés au Conseil d'Etat sur la responsabilité sociale. Les autorités publiques sont chargées de mettre en place des incitations pour pousser les petites entreprises à devenir socialement responsables et à définir des critères et des indicateurs, dans le respect des normes internationales.

8.Estonie

- 2009 : Dans le cadre de son Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, la Commission européenne cofinance la plate-forme nationale de RSE » pendant une période allant de 2009 à 2011. L'objectif est d'améliorer la performance des entreprises européennes en matière de RSE, en améliorant leur compétitivité et en aidant à créer les conditions propices à une croissance économique durable sur le moyen terme dans les pays où la RSE est la moins développée.
- 2010 : Participation de l'Estonie au projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique » (SPIN), lancé dans le cadre du FEDER, associant l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Son objectif est de partager les expériences afin de promouvoir des solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE pour les PME.

9. Finlande

- 1993 : Un programme de recherche sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises est lancé par l'Institut d'économie d'Helsinki (HSE), visant à décrire, analyser et comprendre les réactions des organisations aux défis environnementaux et sociaux. La *Commission nationale finlandaise du développement durable* est créée en tant que forum de débat sur la durabilité et d'organe de promotion et de coordination de la mise en œuvre du développement durable en Finlande.
- 2001 : Le *Forum éthique finlandais*, qui regroupe entreprises, organisations, syndicats, pouvoirs publics ainsi que l'Église, est créé pour discuter des questions d'éthique de l'entreprise et de RSE. Est aussi créé le *Comité finlandais sur l'investissement international et les entreprises multinationales* (Monika), conseil consultatif quadripartite qui conseille le gouvernement sur l'investissement international et les entreprises multinationales, et observe et encourage la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Il exerce aussi la mission de Point de Contact National de l'OCDE.
- Février 2004 : Des lignes directrices sont approuvées par le ministère du commerce et de l'industrie pour promouvoir la RSE en tant qu'avantage concurrentiel important et un élément à part entière de la stratégie nationale pour la compétitivité de la Finlande.
- Novembre 2006 : La Finlande organise, dans le cadre de sa présidence de l'UE, une conférence sur les politiques de responsabilité sociale des entreprises encourageant l'innovation et la compétitivité.
- 2008 : Publication de la « Stratégie de développement de la RSE à l'intention des PME » du ministère de l'économie et de l'emploi. Son objectif est d'accroître la compétitivité des PME en encourageant la production responsable. La stratégie vise également à encourager les PME à intégrer la RSE à leur approche managériale, à leur planification stratégique, à leurs activités commerciales quotidiennes et aux programmes de formation. Elle recommande aussi l'utilisation de critères de RSE dans les décisions de soutien financier aux PME.
- 2008-2010 : Le Conseil national de l'éducation coordonne des programmes et reçoit la mission d'intégrer la dimension de la durabilité et en particulier les questions environnementales aux programmes scolaires et au cursus national pour la formation professionnelle. Les objectifs sont d'améliorer la compréhension du lien entre le bien-être de l'humanité, l'économie et la protection de l'environnement et d'établir un système de formation professionnelle qui garantisse les conditions de base nécessaires à un développement pérenne des branches d'activité industrielle.
- Avril 2009 : Adoption d'une résolution gouvernementale sur les « choix durables dans les marchés publics ». Son objectif était d'obliger, d'ici à 2015, tous les services gouvernementaux à intégrer les critères environnementaux dans leurs décisions d'achat, en particulier pour les produits et services des secteurs de l'énergie, du bâtiment et des migrations journalières. Ces objectifs sont obligatoires pour le gouvernement central mais facultatifs pour les municipalités et les entreprises publiques.

- 2009 : Publication par le ministère de l'emploi et de l'économie d'une brochure encourageant les bonnes pratiques RSE dans les PME.
- 2010 : Rédaction par le ministère de l'emploi et de l'économie (MEE) d'un document de référence sur les problématiques de base de la RSE, définies par le Point de Contact National finlandais.
- 2010 : Amendement à la loi sur les marchés publics incluant les modifications fournissant l'intégration de critères sociaux : respect des droits humains fondamentaux, égalité de traitement, non-discrimination...
- Publication de Lignes directrices sur l'investissement responsable par le ministère du travail et de l'économie inspirées de l'UNPRI et incluent des informations sur la norme ISO 26 000 et sur les lignes directrices G3 de la GRI.
- Participation de la Finlande au projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique » (SPIN) est lancé dans le cadre du FEDER qui associe l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède, visant au partage d'expériences en matière de solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE pour les PME.
- Décembre 2010 : Lancement du « Compas nordique en matière de RSE » par le Conseil nordique (composé de représentants du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède). Cet instrument d'information doit promouvoir la RSE auprès des PME, lui proposant des lignes directrices pour la création de codes de conduite. Il s'appuie, entre autres, sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et sur les recommandations de l'Institut danois des droits de l'Homme. La RSE, établie avec le soutien de l'Agence danoise pour le développement international (Danida), du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'ONU et de la Banque mondiale. L'Institut Danois pour les droits de l'Homme propose en outre :
 - Le Human Rights Compliance Assessment 2.0 : outil et base de données pour l'évaluation de la conformité aux droits de l'Homme par les entreprises.
 - Portail sur les risques pays (2010) pour aider les entreprises à « identifier, évaluer et gérer les risques en matière de droits de l'Homme dans les pays où elles sont actives ou gèrent des chaînes d'approvisionnement ».
 - Un outil d'autoévaluation du Pacte mondial.

10. France

- Février 2001 : Une loi crée, à l'initiative de quatre syndicats, le *Comité intersyndical de l'épargne salariale*, dans l'objectif de sécuriser les placements de l'argent des salariés résultant de politiques d'intéressement de ces derniers aux résultats des entreprises, grandes et moyennes (participation, intéressement, plans d'épargne...) et de les orienter vers des supports socialement responsables. La Caisse des Dépôts et Consignations, société financière publique, crée un centre de recherche et d'analyse sur la RSE et l'ISR, *Novethic* (<http://www.novethic.fr>).
- Mars 2001 : L'article 14 de la loi de mars 2001 réformant le code des marchés publics autorise la prise en compte de considérations sociales et environnementales dans les critères d'attribution des contrats.
- Mai 2001 : La loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) fait obligation aux sociétés, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans leur rapport de gestion de la manière dont elles prennent en compte les conséquences environnementales et sociales de leur activité. Une première évaluation de l'application de cette loi montre que, dès le premier exercice comptable, la quasi-totalité des entreprises a satisfait à l'exercice, et, depuis, une nette évolution qualitative, ce qui permet aux actionnaires et aux autres parties prenantes de porter un jugement sur leurs performances globales. La loi oblige les entreprises à utiliser, dans leur rapport annuel, des indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Elles doivent également décrire leur politique locale.
- Juillet 2001 : La loi du 17 juillet 2001 créant le *Fonds de réserve pour les retraites* (FRR) prévoit que le directoire de ce dernier rende compte au conseil de surveillance de la manière dont les orientations générales de la politique de placement du fonds ont pris en compte des orientations sociales, environnementales et éthiques.
- Août 2003 : L'article 117 de la loi du 1er août 2003 sur la sécurité financière et son contexte international impose aux dirigeants des entreprises cotées de rendre compte, dans un rapport spécifique, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, afin de se prémunir, dans une plus grande transparence, contre différents types de risques.
- Mars 2004 : Instauré par le ministre chargé de l'égalité des chances, le label « Égalité professionnelle » vise à favoriser l'égalité et la diversité professionnelle au sein des entreprises ainsi que dans l'administration publique.
- 2004 : La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité (HALDE) est créée. Parmi ses pouvoirs figure la réception de plaintes pour discriminations dans l'emploi, qu'elle instruit, à partir desquelles elle procède à des enquêtes, et qu'elle peut éventuellement transmettre à la justice. Elle s'efforce d'abord d'impulser un comportement socialement responsable par le dialogue et l'élaboration de méthodes de rapportage. Un guide « Des pratiques pour l'égalité des chances. Que répondent les grandes entreprises à la HALDE ? » a été élaboré et diffusé en septembre 2007. (<http://www.halde.fr/>) (NB : La Halde a fusionné avec le Défenseur des droits en 2011).

- Août 2005 : Un système de reconnaissance officielle des acteurs qui soutiennent les conditions du commerce équitable est inclus dans l'article 60 de la loi du 2 août 2005 concernant les PME.
- 2006 : Création d'un « Club de développement durable des établissements publics et entreprises publiques » qui regroupe des entreprises, des musées, des ports autonomes, des hôpitaux, des universités, des chambres de commerce, etc. Il adopte une Charte de développement durable dont les signataires prennent l'engagement de construire une réflexion stratégique, de la traduire dans le management, dans un plan d'action et dans un document stratégique, enfin d'élaborer des mécanismes de rapportage et de dresser des bilans réguliers de la politique de développement durable (60 membres en 2011).
- Mars 2007 : Le gouvernement adopte un Plan national d'action pour des achats publics durables. Il invite les organismes publics à privilégier les marchés publics durables et socialement responsables, propose des objectifs volontaires, une assistance pour la mise en œuvre de politiques d'achat responsables et des exemples de bonnes pratiques. Après une révision en 2010, un plan amendé devrait être lancé en 2011.
- Octobre 2007 : Le *Grenelle de l'Environnement* est organisé, ensemble de rencontres publiques associant tous les acteurs du développement durable, en vue de définir des décisions de long terme en matière d'[environnement](#) et de [développement durable](#). L'un des groupes de travail a pour sujet la RSE.
- 2007 : Lancement par le gouvernement du site « « Travailler mieux » qui fournit des informations ciblant spécifiquement les PME et vise l'amélioration des conditions de travail.
- Un objectif d'inclusion de clauses sociales dans au moins 10 % des marchés de l'Etat (dans les secteurs d'activité comportant au moins 50 % de main d'œuvre) en 2012 est arrêté par le Conseil des ministres du 9 avril 2008 dans une « communication sur le développement d'une politique d'achats publics socialement responsables »
- Avril 2008 : La *Commission nationale consultative des droits de l'Homme*, autorité indépendante, adresse au Premier ministre, en réponse à une saisine du Ministère des Affaires étrangères et européennes, une étude sur « Droits de l'Homme et responsabilité sociale des entreprises » comprenant 87 propositions.
- Juillet 2008 : La loi du 3 juillet 2008 transposant la directive européenne 2006/46/CE du 14 juin 2006 prévoit que « dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires et de la situation de la société, l'analyse (que présente le rapport annuel) comporte le cas échéant, des indicateurs clefs de performance de nature non financière, ayant trait à l'activité de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ».
- Août 2008 : La loi de modernisation de l'économie prévoit que les salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise pourront affecter une partie de leurs avoirs à un fonds commun de placement "entreprises solidaires".

- Septembre 2008 : La fonction d'Ambassadeur chargé de la RSE est instituée au sein du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.
- Le label « Diversité » est créé par l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines à la demande de l'Etat. Il incite les entreprises associations, administrations et entreprises publiques à lancer des politiques en faveur de la diversité.
- Décembre 2008 : La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), société financière à capitaux publics décide que, dans le cadre de sa « doctrine d'action » arrêtée en décembre 2008, tout son portefeuille d'investissement sera désormais utilisé (plus de 200 milliards d'euros) pour promouvoir la culture de responsabilité sociale et environnementale. Elle incite, à cette fin, à un reporting pertinent.
- Le 17 décembre 2008, un décret crée un « label en matière de promotion de la diversité et de prévention des discriminations dans le cadre de la gestion des ressources humaines » et met en place une commission de labellisation. L'AFNOR est chargée d'administrer le dispositif qui complète la Charte instituée en 2004.
- 2008 : Le gouvernement prévoit que le régime de retraite complémentaire des fonctionnaires gèrera l'ensemble de ses fonds en respectant les normes ISR.
- Décembre 2008 : Le Premier ministre publie une « circulaire pour un Etat exemplaire » qui inclue 20 objectifs, dont 12 liés aux marchés publics. Elle étend à tous les organismes acquéreurs l'utilisation des clauses sociales pour l'intégration des chômeurs et des personnes handicapées, poursuit un objectif de 10% de tous les appels d'offres dans les secteurs industriels où la main-d'œuvre est composée d'au moins 50% de travail manuel incluant des « clauses sociales ». Chaque ministre devra présenter un rapport d'avancement annuel sur la base des objectifs prescrits et des indicateurs définis. A partir de 2010, un mécanisme financier de « bonus-malus » récompensera les ministères efficaces dans leur gestion de l'énergie et pénalisera ceux qui ne respectent pas les objectifs de gestion durable.
- 2008 : Lancement d'un partenariat dans le domaine des écotecnologies dans le cadre du plan d'action Ecotech 2012, mis en œuvre conjointement par le ministère de l'industrie et celui de l'écologie. Un comité stratégique des éco-industries est une instance de coopération à laquelle participent acteurs publics et entreprises privées. La mission est de contribuer à structurer le domaine et à élaborer une politique industrielle pour les éco-technologies.
- 3 août 2009 : La loi « Grenelle I », issue du Grenelle de l'Environnement fixe, en son article 53, un objectif d'extension de la loi NRE aux entreprises importantes selon les critères du nombre d'employés et du chiffre d'affaire, d'inclusion des filiales et de l'articulation de ces informations avec la présentation de leur contribution au développement durable. Le même article étend l'obligation de rapport aux entreprises publiques à capital majoritaire. Il demande aussi à la diplomatie française de soutenir « *une harmonisation des indicateurs sectoriels au niveau communautaire* » et de proposer « *l'introduction au niveau communautaire du principe de la reconnaissance de la responsabilité des sociétés mères à l'égard de leurs filiales en cas d'atteinte grave à l'environnement et [de] sout[enir] cette orientation au niveau* »

internationale. » Enfin il annonce que « *la France proposera un cadre de travail au niveau communautaire pour l'établissement d'indicateurs sociaux et environnementaux permettant la comparaison entre les entreprises.* » La loi établit que l'éducation au développement durable doit être associée à toutes les disciplines et intégrée au quotidien des établissements d'enseignement. De plus, le gouvernement soutiendra la création de labels attestant la qualité de la gestion des questions environnementales et sociales d'une entreprise. Il aidera aussi à instaurer un mécanisme d'accréditation au sein des instances indépendantes de certification, chargées de l'octroi de ces labels.

- Septembre 2009 : A la demande du Parlement, le gouvernement produit un bilan public du dispositif de la loi NRE du 15 mai 2001 sur le reporting obligatoire des entreprises cotées. Ce bilan met en valeur que le dispositif a favorisé la mobilisation des sociétés cotées en faveur du développement durable, dont nombre se sont dotées d'une direction dédiée à ce thème. Toutefois, il signale que toutes les entreprises concernées ne sont pas en conformité avec la loi et que la qualité des informations communiquées est encore trop variable pour permettre des comparaisons.
- 2009 : L'Agence française de développement (AFD) définit une stratégie de contrôle des risques environnementaux et sociaux des projets de son portefeuille utilisant 32 indicateurs. Une unité est créée en son sein pour mettre en œuvre cette politique qui s'applique au financement direct de projets et aux actions entreprises avec l'appui d'intermédiaires financiers.
- 2009 : Mise en place d'un Fonds d'aide industriel doté de 400 millions d'euros par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Les domaines techniques visés sont les nouvelles technologies énergétiques parmi lesquelles se trouvent les biocarburants de deuxième génération, la capture et le stockage de CO₂, les énergies renouvelables, les véhicules à faible consommation énergétique, les réseaux énergétiques intelligents, les convertisseurs d'énergie et le stockage d'énergie.
- 2009 : Adoption du programme « Cercle Passeport Telecom » par différentes entreprises de télécommunications en partenariat avec plusieurs autorités publiques, dont le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour objectifs l'éducation à la RSE, l'encouragement à l'égalité des chances et le progrès social dans les entreprises et les administrations en renforçant l'accès aux représentants des salariés.
- Avril 2010 : Un groupe de travail de l'AFNOR élabore et publie un « guide de bonnes pratiques pour la transparence des conditions sociales de production et de distribution ».
- Juillet 2010 : Adoption de la loi dite Grenelle II dont l'article 225 dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, le Gouvernement présente tous les trois ans au Parlement un rapport relatif à l'application de ces dispositions par les entreprises et sur les actions qu'il promeut en France, en Europe et au niveau international pour encourager la responsabilité sociétale des entreprises. (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=&categorieLien=id>). La loi demande aussi la création d'un système de

référence (BP X 30-025) pour la transparence dans l'affichage des conditions sociales de production tout au long de la chaîne sous-traitante. Ce système devra améliorer la traçabilité des produits.

- 2010 : l'ADEME présente une nouvelle version de son logiciel de calcul de l'empreinte carbone, baptisé « Bilan carbone », un outil d'évaluation des émissions GES par étapes. Une fois les émissions de GES déterminées, un module mesure la vulnérabilité de l'entreprise aux fluctuations des prix de l'énergie ainsi que son exposition à la taxation des émissions de GES. L'outil peut être utilisé pour déclarer les émissions de GES de tous les types d'organisation.
- A la demande du gouvernement, l'Observatoire français sur la RSE (groupe d'entreprises et de syndicats) crée une plate-forme internet sur le reporting RSE. Cet outil est né de la réflexion d'un comité du Grenelle de l'environnement. Il présente les principaux outils et initiatives. Le contenu du site est vérifié et mis à jour par un comité d'experts composé de différentes parties prenantes ayant un intérêt pour les rapports RSE.

11. Grèce

- Juin 2006 : Un accord de coopération est conclu entre, le secrétariat général pour l'égalité des chances du ministère de l'intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation et le *Réseau hellénique pour la responsabilité sociale des entreprises* (groupe d'entreprises fondé en 2000). Destiné à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises, il constitue un accord politique pour mener des actions en vue de lutter contre les inégalités sur le marché de l'emploi.
- 2008 : Un Guide de la RSE est publié destiné plus particulièrement aux PME. (http://www.csrhellas.org/portal/images/stories/files/csr_guide_1.pdf) en grec seulement). Le *Réseau hellénique pour la RSE* lance un programme Hermès destiné aux PME pour qu'elles utilisent la RSE pour renforcer leur compétitivité à long terme.
- 2010 : Lancement de deux projets liés à la promotion de l'EMAS par le ministère de l'économie, de la compétitivité et du transport maritime dans le cadre du programme opérationnel « Compétitivité et entrepreneuriat », cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le premier, « Infrastructures vertes 2010 », prévoit la mise en œuvre d'un système de management environnemental. Le second projet, « Entreprises vertes 2010 », vise à créer des conditions favorables à l'intégration de la dimension environnementale aux activités des entreprises.

12. Hongrie

- 2000: Le *Prix familial du lieu de travail accueillant* (Family Friendly Workplace Award) est fondé par le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales et la Chambre Hongroise de Commerce et d'Industrie, qui ont ultérieurement créé the *Accessible Workplace Award*. La ville de Budapest crée, à la suite, le *Inclusive Workplace Award*.
- 2003: La loi sur l'égalité de traitement et des chances inclut un article demandant l'élaboration de plans pour promouvoir l'équité des chances et les rend obligatoires dans le secteur public au dessus de 50 employés
- 2004: Programmes impulsant des projets d'inclusion sociale et l'intégration des groupes désavantagés sur le marché du travail, dont le programme européen EQUAL.
- 2005: Obligation d'évaluer les performances sociales des entreprises candidates à des appels d'offre publics. Adoption de la Résolution No. 1056/2005 (V.13.) qui définit les relations de travail saines et la procédure de leur mise en œuvre, incorporée dans un amendement à la loi de finances. Les candidats à des aides publiques doivent produire un certificat délivré par l'*Autorité de l'Egalité de Traitement* et l'Inspection du Travail. Les entreprises déjà condamnées pour violations du droit du travail ne peuvent obtenir ce certificat.
- 2005: Plusieurs amendements à la loi sur le commerce prévoient :
 - o Art. 5/3: La direction de l'entreprise ne peut exercer sa gestion de manière à attenter aux droits personnels des employés, au principe de l'égalité de traitement, au contrat de travail, ni abuser du droit.
 - o Art. 7/1: L'abus de position dominante sur le marché ne peut être utilisé au détriment des fournisseurs.
 - o Art. 7/5: Les entreprises doivent se conformer aux usages du commerce honnête et élaborer des codes éthiques pour leurs relations avec les fournisseurs, codes qui doivent être soumis au Bureau de la Concurrence avant le 1er Décembre 2006
- 2005: En application de la directive européenne [EC, 2003], la loi sur la transparence et la responsabilité (Accountancy Act) conseille aux entreprises de publier des rapports sur le développement durable ou la responsabilité sociale, les comptes sociaux et le comportement citoyen.
- 2006: La résolution No. 1025/2006 (III.23.) du gouvernement demande aux deux principales institutions tripartites du dialogue social d'entamer des discussions sur le comportement de l'employeur responsable, les bonnes pratiques et l'équilibre de la vie de travail. Le Ministère en charge du travail et des affaires sociales est invité à engager des discussions sur les relations responsables de travail, à préparer un système de label social et un guide méthodologique pour les plans d'égalité des chances, et des labels pour les lieux de travail et les produits pleinement accessibles. Des recommandations

pour que les médias luttent contre les stéréotypes relatifs aux femmes et aux minorités sont élaborées. Un Itinéraire pour l'Égalité des Genres est lancé par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales (2006-2010).

- 2007: Le projet du PNUD "Accélérons la RSE" est lancé qui permet l'élaboration d'un Agenda national pour la RSE. Le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail lance un programme qui débouche sur la publication d'un livret « Bonnes pratiques pour des lieux de travail inclusifs et divers ». Une formation organisée par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et la Municipalité de Budapest sur la diversité sur le lieu de travail mobilise 600 experts de toutes les régions et a des répercussions sur plus de 100 000 lieux de travail.
- 2008: Le président du *Conseil des appels d'offre publics* publie des recommandations pour les « Appels d'offre verts ». La Chambre de commerce Franco-Hongroise lance un programme sur la santé au travail.
- 2009 Le Forum des Entreprises Hongroises Leaders lance une étude sur « l'état de l'égalité des chances ».
- Mai 2010 : Un atelier est organisé à Budapest sur les PME et la RSE par l'Inspection nationale hongroise de l'environnement, de la nature et de l'eau, en coopération avec l'Organisation européenne pour la qualité.
- Juin 2010 : La quatrième « table ronde EMAS » est organisée par l'Agence de coordination du développement du lac Balaton.

13. Irlande

- 1999 : *Comhar, le Partenariat national de développement durable*, est créé par le gouvernement, en vue de dégager un consensus national autour d'un programme national de développement durable.
- 2000 : La loi de 2000 sur l'égalité de statut, mise en oeuvre par *l'Autorité en charge de l'égalité (l'Equality Authority, créée en octobre 1999)*, interdit toute discrimination en matière d'emploi et de prestation de services.
- 2003 : Le ministère de l'environnement, du patrimoine et des municipalités mène une campagne de sensibilisation à l'environnement, intitulée «Race Against Waste» (Course contre les déchets).
- 2004 : Irish Aid crée un forum du secteur privé pour inciter les entreprises irlandaises à soutenir le développement du secteur privé dans les pays pauvres.
- 2007 : L'Accord national de solidarité sociale de 2007, intitulé «Towards 2016», contient une clause qui stipule, au sujet des marchés publics, d'une part, que les conditions contractuelles dans le secteur de la construction exigent le respect du droit du travail dans son ensemble et, d'autre part, que les autorités publiques adjudicatrices sont tenues d'obtenir une certification appropriée du respect dudit droit à intervalles réguliers.

14. Italie

- 2002 : Le ministère italien de l'emploi et des affaires sociales lance le « Projet de responsabilité sociale des entreprises et d'engagement social », connu sous le sigle CSR-SC.
- Mars 2002 : Lancement du programme intitulé *Fabrica Ethica*. Il vise à inciter les consommateurs à privilégier les produits des entreprises locales responsables, plutôt que ceux venant de pays où les conditions de travail ne sont pas l'objet d'attentions particulières. Les entreprises certifiées SA 8000 bénéficient également d'un accès préférentiel dans les marchés publics en Toscane, en Ombrie et dans la Région des Abruzzes. Ces 3 régions accordent en plus, à ces entreprises, une aide financière pour la formation et la certification, des procédures administratives simplifiées et des avantages fiscaux. Ainsi, la loi n.21/2002 pour l'engagement des entreprises locales en matière de RSE sur le travail, la santé et la sécurité, l'environnement et la qualité de la région de l'Ombrie finance-t-elle 50% des dépenses liées aux certifications pour certains standards de RSE, particulièrement SA 8000.
- Juin 2002 : Le Ministère du travail et des affaires sociales développe en collaboration avec l'université de Bocconi le *Projet d'engagement social en faveur de la RSE*, qui vise à ce que les entreprises adoptent volontairement un « pacte social » les engageant à décrire leurs relations avec l'actionnariat.
- 2003 : Loi régulant les fonds de pension adoptée après le scandale *Parmalat*, les contraignant à davantage de transparence. Ils ont l'obligation d'indiquer dans quelle mesure les considérations éthiques, sociales et environnementales sont prises en compte dans leur politique d'investissement.
- Novembre 2003 : La présidence italienne organise, avec l'appui de la Commission européenne, une conférence européenne sur la RSE, centrée sur le rôle des politiques publiques dans la promotion de la RSE. Novembre 2003 : Le ministre italien de l'emploi et des affaires sociales et le président d'*Unioncamere* (Union des chambres de commerce italiennes) signent un accord visant à promouvoir la RSE et le projet CSR-SC parmi les entreprises italiennes : un point d'information CSR-SC est créé pour soutenir les entreprises dans la procédure d'autoévaluation et la rédaction de la déclaration sociale.
- 2004 : Instauration d'un système de soutien au reporting en Vénétie.
- Novembre 2004 : Le ministère de l'emploi et des affaires sociales lance une campagne institutionnelle de communication sur la RSE.
- 2005 : Le gouvernement italien lance des campagnes de promotion et d'information, une Rencontre Nationale sur les "best practices" de RSE et la création à Milan d'un Centre national permanent de recherche sur la RSE.
- 2006 : Publication des lignes directrices sur les rapports de performance sociale à l'intention de l'administration publique.

- 2007 : La région de la Ligurie adopte la loi n. 30/2007 de soutien financier aux entreprises qui s'engagent à adopter des codes d'éthique interne, des politiques exemplaires de RSE, la norme SA 8000 ou d'autres standards ou certification reconnus.
- 2007 : Instauration d'un soutien au reporting RSE dans le Latium et dans le Piémont:
- 2007 : Lancement des « projets pour l'innovation industrielle » (IIP) dans le cadre de la stratégie « Industrie 2015 ». Les IIP visent à encourager le développement de produits et services innovants dans les domaines stratégiques que sont, par exemple, l'efficacité énergétique ou la mobilité durable. Ces projets soutiennent l'objectif global d'« Industrie 2015 » qui est d'assurer le positionnement stratégique de l'industrie italienne dans l'économie internationale.
- 2008 : Publication d'un ensemble de bonnes pratiques par le Centre italien pour la responsabilité sociale, groupe de réflexion indépendant établi par le gouvernement : « La santé et la sécurité dans les petites et moyennes entreprises italiennes – Une approche socialement responsable ». Le centre définit un cadre pour la santé et la sécurité, ainsi qu'une plate-forme des bonnes pratiques. L'objectif est de fournir aux PME italiennes un outil pratique d'évaluation comparative, de suivi et de comparaison de leur performance sur les questions de santé et de sécurité.
- 2009 : Instauration d'un soutien au reporting dans les régions Basilicate et Toscane
- 2009 : Le ministère de l'économie et des finances et son agence des marchés publics Consip décernent le premier « prix des projets durables et des marchés publics écologiques ». Celui-ci a pour but de faire connaître et de récompenser les administrations publiques et les entreprises privées très actives en faveur de la durabilité environnementale et des marchés publics durables. Le prix prend la forme d'un arbre planté dans les locaux du lauréat ou donné à un parc public.
- 2009 : Présentation des orientations pour la publication d'informations et faisant spécifiquement référence aux lignes directrices de la GRI par l'Agence nationale italienne du secteur des organisations à but non lucratif.
- 2010 : Le point de contact national (PCN) italien, l'Association des banquiers italiens et l'Association nationale des entreprises italiennes annoncent coopérer afin de définir un ensemble de normes pour la déclaration d'informations non financières qui pourraient être utilisées pour l'évaluation de la cote de crédit des sociétés par les banques italiennes.
- Le PCN finance des projets de recherche visant à évaluer l'impact de l'adoption de mesures de RSE, y compris sur la chaîne de valeur. Parmi ceux-ci, deux projets de recherche ont été commandés à l'université LUISS Guido Carli et à l'université Bocconi. Leur objectif était d'explorer les bénéfices pouvant être générés pour les PME par la mise en œuvre de la RSE au sein des réseaux d'entreprise et au niveau des chaînes de valeur. Le PCN a également demandé à l'institut Guglielmo Tagliacarne de conduire un projet visant à encourager la transparence et la convergence des pratiques et des outils de RSE dans la région de Toscane. Ce projet s'adresse à plusieurs parties prenantes afin que ces acteurs puissent propager la RSE parmi les PME et aligner les

solutions de gestion sur les principes de « responsabilité sociale » et de « développement durable ».

- 2010 : Rédaction des lignes directrices concernant l'élaboration de rapports de durabilité par les PME par « Fabbrica Ethica », une initiative politique lancée en 2001 par le gouvernement régional de Toscane dans le but d'orienter le développement économique de la région vers une plus grande durabilité sociale et environnementale. Les lignes directrices s'adressent aux PME et sont basées sur la G3 de l'initiative mondiale sur les rapports de performance.

- 2004 : La Fondation italienne de RSE, est créée dans le soutien aux initiatives plurilatérales visant à encourager des pratiques commerciales durables et incluant un contrôle et des évaluations.

- En Toscane, un bureau régional soutient financièrement 21 écoles, situées dans presque toutes les provinces de la région, qui développent des projets territoriaux dans le domaine de la RSE ainsi que des partenariats avec les parties prenantes locales. Les projets se concentrent sur des questions de RSE comme l'environnement, le commerce équitable et la santé. Les municipalités jouent un rôle fondamental dans l'intégration de la société civile à la mise en œuvre des projets éducatifs.

- Le Centre italien pour la responsabilité sociale (I-CSR), actif dans le cadre d'initiatives de formation sur la RSE développe et met en œuvre le projet « La RSE à l'école ». Mené à bien en coopération avec le Centre vénitien de la productivité, la Fondation G. Rumor et la chambre de commerce de Vicence, le projet souhaite fournir aux élèves des écoles secondaires de la province de Vicence les connaissances de base sur la RSE et ses instruments.

- 2008 à 2010 : Développement du projet CREaTION par l'I-CSR, cofinancé par la Commission européenne, pour promouvoir et intégrer la RSE et les thématiques de durabilité aux cursus des écoles secondaires par le biais du développement d'un modèle de formation et de la formation des enseignants.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial des Nations unies, le ministère des affaires étrangères et le Comité national italien de micro-finance encouragent le réseau universitaire italien à augmenter le nombre de masters en micro-finance pour favoriser l'action socialement responsable des intermédiaires financiers de demain Il incorpore aussi la présentation des instruments multilatéraux de RSE dans le réseau italien des écoles de commerce.

15. Lituanie

- Participation entre 2008 et 2010 de partenaires lituaniens au projet « Durabilité et responsabilité sociale par l'apprentissage en PME » dans le cadre du programme Leonardo da Vinci. Son objectif était de développer une méthodologie innovante basée sur l'approche du tableau de bord prospectif (Balanced Scorecard), un outil stratégique de gestion de la performance, pour le développement d'une stratégie RSE dans les PME européennes.
- 2009 : Lancement d'un projet visant à garantir l'accès à l'éducation à la RSE afin d'améliorer la compréhension de ce concept et de ses principaux éléments, en particulier chez les dirigeants d'entreprise.
- 2010 : Dans le cadre du projet GATES (innovations sociales et environnementales des entreprises), le gouvernement promeut l'investissement responsable, notamment par l'organisation de journées de formation.
- Le projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique » (SPIN) est lancé dans le cadre du FEDER associant l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Son objectif est de partager les expériences afin de promouvoir des solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE pour les PME.

16. Luxembourg

- 2003 : Le ministère du travail et de l'emploi lance une campagne en faveur de la RSE s'appuyant sur le « modèle tripartite » luxembourgeois. Les pouvoirs publics, les travailleurs et les entreprises sont appelés à collaborer en vue d'éduquer, d'informer et de susciter un soutien pour le développement de la RSE au Luxembourg.
- Août 2004 : Le premier Symposium national de sensibilisation à la RSE est parrainé par le ministère du travail et de l'emploi, par la Commission européenne et par la Chambre des employeurs privés. Les sujets abordés sont l'audit social, la RSE et le développement durable.
- 2005 : Un accord est conclu entre le ministère du travail et de l'emploi et ADT-Center, un bureau de consultance spécialisé dans la problématique du genre, la gestion de la diversité et la RSE, avec pour objectif de promouvoir la RSE et d'exploiter des synergies en vue de nouer des partenariats entre intervenants locaux.
- Mars 2005 : Pendant la présidence luxembourgeoise de l'UE (janvier-juin 2005) et à l'initiative du ministère du travail et de l'emploi et de Caritas, le Luxembourg organise un premier Forum européen sur la RSE, avec le soutien d'euro-chambres et de l'Union des entreprises luxembourgeoises.
- Octobre 2006 : La *Charte sociale luxembourgeoise* est publiée avec le soutien du ministre du travail et de l'emploi, élaborée depuis septembre 2005, par une plateforme d'entreprises.
- 2008 : la BCEE (Banque et Caisse d'épargne de l'Etat du Luxembourg) adhère à IMS (Institut pour le Mouvement Sociétal), association d'entreprises oeuvrant pour le développement des politiques de responsabilité sociale et sociétale des entreprises au Luxembourg.
- 2009 : Création de l'Institut National pour le Développement Durable et de la responsabilité sociale des entreprises par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et le gouvernement.
- Création du label « Entreprises Socialement Responsables – ESR », promu par l'INDR et réalisé par l'UEL en collaboration avec Deloitte. Cet outil est offert aux entreprises désireuses de formaliser leurs efforts en la matière, de partager leurs expériences, d'évoluer en communauté et de communiquer leurs efforts et réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur. Le label repose sur 4 principes fondamentaux :
 - Facilité et rapidité de la démarche
 - Orientation sur les avantages pour les entreprises
 - Critères d'évaluation objectifs et spécifiques
 - Soutien effectif aux entreprises à l'aide d'outils appropriés.
- Avril 2011 : le label ESR a obtenu le « Green Advisory Award 2011 »

17. Malte

- 2009 : Rédaction par le ministère des ressources et des affaires rurales d'un rapport consacré à la « stratégie nationale en faveur de mesures politiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Il identifie les mesures politiques et de réduction des émissions de GES. Le document, qui détaille, entre autres, le rôle de l'industrie dans la protection du climat, émet des recommandations sur des questions politiques comme la création d'un programme intégré sur l'énergie et le changement climatique impliquant plusieurs domaines politiques comme la production d'électricité ou les transports.

18. Norvège

- Fin des années 1980 : Introduction du premier Fond environnemental national.
- 2004 : Introduction d'orientations éthiques dans le *Fond de pension national norvégien* (deuxième plus grand fond de pension au monde). Un comité d'éthique indépendant émet des recommandations qui peuvent être d'exclure certaines entreprises du champ d'intervention du fonds pour des raisons éthiques (violation grave ou systématique des droits de l'homme, violation des droits individuels dans des situations de conflits, corruption massive, autres violations graves de règles d'éthique).
- 2007 : Accueil du Secrétariat de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, organisation de droit privé norvégien réunissant aujourd'hui plus de 40 Etats, une trentaine d'entreprises et près de 150 ONG réunies dans le collectif « Publiez ce que vous payez », puis décision du gouvernement norvégien de se soumettre à l'évaluation organisée par cette initiative.
- Décembre 2007 : Le "*Norwegian Code of Practice for Corporate Governance*" est révisé. Il demande au CA des entreprises de définir les valeurs fondatrices de l'entreprise et de formuler des lignes directrices cohérentes avec elles. Il recommande la mise en place d'un système de contrôle interne et de gestion des risques défini selon la nature et le champ des activités de l'entreprise.
- Novembre 2008 : *Sustainable Value Creation initiative* pour promouvoir les investissements responsables dans les entreprises norvégiennes tout en créant de la valeur sur le long terme pour leurs actionnaires.
- 2008 : Dans un rapport officiel, (NOU 2008:14), le *Norwegian Policy Coherence Committee* recommande l'établissement d'un ombudsman pour la RSE disposant d'un droit d'accès aux documents internes des entreprises pour mener ses enquêtes
- Janvier 2009 : Le gouvernement publie le livre blanc « La RSE dans une économie mondiale » qui propose une panoplie d'outils pour de renforcer la responsabilité sociale des entreprises norvégiennes : rendre obligatoires les informations dans les rapports annuels, créer un « ombudsman de la RSE », renforcer les échanges de bonnes pratiques (site Internet dédié), favoriser le dialogue avec les syndicats et réformer le PCN norvégien de l'OCDE pour le rendre plus actif. Le rapport préconise que l'Etat joue un rôle exemplaire à travers ses appels d'offre, sa politique de coopération au développement, une diplomatie active orientée vers les pays disposant de fonds souverains, et en créant des services chargés d'une mission pédagogique. La diplomatie norvégienne doit promouvoir le développement de normes internationales en commençant par la consolidation de celles qui existent déjà, comme les 'G3 Guidelines' de la GRI.
- 2009 : Amendement de *l'Accounting Act* pour étendre le devoir des entreprises norvégiennes de fournir des informations sur leur engagement vis-à-vis de la RSE et les risques qu'elles prennent en matière sociale et environnementale : "Un meilleur reporting sur la RSE aide à présenter de façon plus synthétique et complète l'ensemble

des activités d'une entreprise. Le bon reporting améliore aussi la transparence et la réputation de l'entreprise". Lancement d'une consultation pour la réforme du PCN de l'OCDE

19. Pays-Bas

- 1995 : La directive sur les investissements verts favorise l'accès au financement pour des projets écologiquement sains. Cette directive prévoit que les gains des intermédiaires financiers «verts» seront exonérés de l'impôt sur le revenu.
- Mars 2001 : En réponse à un avis émis par le Conseil économique et social, le gouvernement néerlandais publie un *Document de position sur la RSE*.
- 2004 : Une étude comparative (Transparency Benchmark) classe 175 grandes entreprises en fonction de leur niveau de transparence concernant leur comportement social et environnemental. Le classement repose sur le profil de l'entreprise, son impact sur la société, le dialogue avec les intervenants, sa chaîne d'approvisionnement, la mesure dans laquelle la RSE a été intégrée aux opérations de l'entreprise, la mention d'objectifs et résultats spécifiques, la manière dont les informations sont communiquées et, surtout, la mesure dans laquelle les informations peuvent être vérifiées.
- Avril 2004 : Création du *Centre de connaissance et d'information sur la RSE* (MVONederland), organisme indépendant entendant rassembler tous les intervenants concernés afin de leur permettre d'échanger des connaissances et des informations. Il est financé principalement par le ministère des affaires économiques.
- 2005 : le gouvernement annonce que les marchés publics adjugés par le gouvernement central seront tous durables à l'horizon 2010.
- Septembre 2006 : Le ministère des affaires économiques organise un séminaire international sur la RSE dans le secteur du commerce.
- Février 2007 : Décret réformant, après évaluation, le Point de Contact National de l'OCDE, jusque là service administratif du ministère de l'économie. Il devient un comité composé de quatre membres indépendants choisis pour leurs compétences, s'appuyant sur un secrétariat et les travaux de quatre administrations.
- Fin 2007 : Publication de la « *Vision gouvernementale sur la RSE pour les années 2008-2011* ». Le gouvernement se fixe 7 « ambitions » :
 1. Promotion de la RSE par un centre d'expertise de formation des entrepreneurs
 2. Transparence et responsabilité : L'article 2-391 du Code Civil en faisait l'obligation aux entreprises cotées depuis 2005, qui confirmait la directive 400 du *Dutch Accounting Standard Board* de 2003. Le ministère de l'économie procède chaque année à une analyse de la fiabilité des informations fournies dans leur rapport annuel par les entreprises sur leurs pratiques de RSE, la « *Transparency Benchmark Study* ». Dix catégories de critères sont prises en compte : profil, stratégie, gouvernance, responsabilité dans la chaîne de fournisseurs, parties prenantes, aspects économiques, sociaux et environnementaux des opérations, vérification, détails. Les résultats obtenus par les entreprises néerlandaises sont comparés à ceux des entreprises internationales grâce à un partenariat avec la société Sustainable Asset Management (SAM) et grâce au calcul du Dow Jones

Sustainability Index (DJSI). Le gouvernement lance une étude sur l'opportunité de renforcer les dispositions légales déjà existantes.

3. Appui sur les « leaders nationaux de la RSE ». Le souhait est de renforcer le nombre des « entreprises pionnières », avec la conviction qu'elles se mettent ainsi dans une position d'innovation technologique qui leur donne un net avantage comparatif.
 4. Lien entre RSE et innovation. Il convient de disséminer la méthodologie RSE dans les PME, notamment en adaptant le système des « innovation vouchers ».
 5. Renforcement de la diplomatie néerlandaise qui doit jouer un rôle leader.
 6. Renforcement des contrôles sur les chaînes d'approvisionnement. Un prix du meilleur management de la chaîne de sous-traitance existe depuis 2007 organisé par la Dutch Association of Investors for Sustainable Development.
 7. Rôle modèle du gouvernement. D'ici 2010, la totalité des appels d'offre nationaux publics devront être « soutenables », c'est à dire intégrer des critères environnementaux et relatifs à la gestion de la ressource humaine.
- 2007 : La loi sur la supervision financière oblige les investisseurs institutionnels néerlandais à inclure une déclaration sur le respect des meilleures pratiques applicables les concernant dans leur rapport annuel ou sur leur site internet.
 - Juin 2008 : Le *Conseil économique et social* appelle le gouvernement à renforcer les mécanismes de responsabilité dans la chaîne de sous-traitance en demandant aux entreprises de s'engager par une déclaration conjointe avec leurs sous-traitants sur les principes et lignes directrices de l'OIT, de l'OCDE et de la Chambre de Commerce Internationale. Il propose de mettre en place un comité spécial qui présenterait régulièrement des rapports sur les progrès faits. Le gouvernement répond positivement.
 - 2008 : Les rapports sur les questions de RSE présentés par les conseils d'administration des sociétés cotées immatriculées aux Pays-Bas deviennent obligatoires sur la base de l'approche « se conformer ou s'expliquer » lorsque le bilan dépasse 500 millions d'euros. Ces dispositions ont été intégrées au code néerlandais de gouvernance d'entreprise qui est légalement ancré dans le code civil néerlandais depuis 2003. Celui-ci exige des entreprises qu'elles expliquent comment elles appliquent les meilleures pratiques internationales au niveau de leurs conseils d'administration et de surveillance. Le respect des dispositions de ce code est encouragé par un comité de suivi de la responsabilité d'entreprise dont les membres sont nommés en toute indépendance et qui publie régulièrement des rapports de conformité.
 - 2008 : Le gouvernement s'associe à l'initiative « Responsabilité sociale internationale des entreprises », lancée par le Conseil économique et social par une déclaration conjointe, un programme de travail pour 2010-2012 et des rapports d'étape annuels. L'initiative appelle les entreprises et les industries néerlandaises à introduire activement des pratiques responsables dans leur chaîne d'approvisionnement, se fondant sur les principes directeurs et les recommandations de l'OIT, de l'OCDE et de la Chambre de commerce internationale. Le Conseil crée un comité spécial qui se réunit deux fois par an et rend annuellement compte des progrès effectués dans l'introduction de ces pratiques responsables dans les chaînes d'approvisionnement.

- Fin 2009 : Publication des lignes directrices pour l'intégration des activités sociales et environnementales aux déclarations financières par le Conseil des normes comptables. Les orientations existantes en matière de rapports annuels ont été revues et de nouveaux conseils sur les rapports sociaux séparés sont formulés. Les lignes directrices couvrent aussi les pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement et d'assurance.
- 2009 : Les ministères du commerce et des affaires étrangères commandent une étude juridique visant à clarifier la responsabilité des sociétés mères néerlandaises en cas d'implication de leurs filiales dans des violations des droits fondamentaux reconnus au niveau international.
- Adoption d'une politique sur les marchés publics sociaux assortis de clauses contractuelles relatives à la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement dans le domaine des droits de l'Homme. Elle dispose que les fournisseurs doivent s'informer des impacts négatifs potentiels de leurs actions sur les droits de l'Homme et prendre les mesures qu'on pourrait raisonnablement attendre d'eux pour prévenir et traiter ces problèmes au niveau de leur chaîne d'approvisionnement, conformément au contrat conclu, la priorité étant donnée aux normes fondamentales de travail.
- Mai 2010 : La "Global Child Labour Conference" conclut sur une "roadmap for 2016". Une plateforme internationale des entreprises contre le travail des enfants est lancée par le gouvernement en collaboration avec le Pacte Mondial, avec pour objectifs de diffuser les bonnes pratiques sectorielles et de créer un forum d'apprentissage et de soutien. Pour 2011, l'objectif est d'entraîner 50 entreprises mondiales de 5 secteurs dans la mise en œuvre de ces engagements : textile/habillement, coton, semences/production agricole, mines/carrières and industrie du tourisme (contre la prostitution infantile).
- Décembre 2010 : Les Pays Bas accueillent à Leiden une conférence de l'ASEM dont la déclaration finale reconnaît l'importance de la RSE et des normes internationales de travail, ajoutant que la RSE ne doit pas être une façon de légitimer le protectionnisme. En outre est préconisée la coopération technique entre l'Asie et l'Europe dans le domaine de la RSE.
- 2010 : Organisation par le ministère des affaires économiques et l'ambassade de Norvège d'une conférence sur la divulgation d'informations de nature à sensibiliser à la nécessité d'un engagement réel sur la RSE et de recueillir les informations ESG de la part des investisseurs.
- Le gouvernement donne instruction aux missions commerciales néerlandaises à l'étranger de respecter les principes directeurs de l'OCDE et de s'informer des défis en matière de RSE dans ces pays.
- Le gouvernement déclare que la politique néerlandaise des marchés publics sera bientôt modifiée pour couvrir l'inclusion de clauses contractuelles prévoyant une diligence raisonnable en matière de normes fondamentales du travail de l'OIT et de droits de l'Homme pour tous les marchés dépassant les seuils européens.

- Des critères provisoires sont expérimentés dans le cadre de dialogues pluri-acteurs. Leur validité légale est évaluée par un groupe de travail interministériel sur la législation des marchés publics.
- 2010 : Nouvelle mise à jour de l'initiative « Transparency Benchmark », par le ministère des affaires économiques en consultation avec les parties prenantes dont les investisseurs et les entreprises. Le ministère assume le coût du développement de cet outil étendu aux 500 plus grandes entreprises.
- Le centre néerlandais de promotion des importations en provenance des pays en développement, soutenu par le ministère des affaires étrangères, propose désormais des services de conseil et de formation à la RSE aux fournisseurs des pays en développement.
- Un indicateur incluant la qualité d'énergie d'un appareil est créé par le ministère de l'environnement en coopération avec les producteurs et les détaillants, à destination des consommateurs qui souhaitent vérifier si un prix initial d'achat plus élevé pour un équipement est finalement compensé grâce aux économies d'énergie découlant des technologies avancées utilisées. Cet indicateur énergétique complète le label énergétique obligatoire.
- Le ministère des affaires sociales, les autorités fiscales, l'Institut de planification budgétaire et un groupe de sociétés du secteur financier créent un site internet et des matériels pédagogiques contenant des informations sociales et environnementales destinées plus particulièrement aux jeunes.

20. Pologne

- 2005 : Organisation d'une conférence sur la RSE par le ministère de l'économie en association avec le CSRinfo consacrée aux pratiques concrètes de rapport par les aux moyennes et grandes entreprises soulignant la complexité de la vérification et de la communication sur la RSE.
- 2008 : Création d'un service gouvernemental en faveur de l'égalité de traitement
- 2008 : Mise en place d'un « groupe pour des solutions systématiques dans le contexte de l'économie sociale » travaillant à une politique de promotion de ce type d'économie.
- Avril 2008: Publication d' « Une nouvelle approche des marchés publics- Les marchés et les petites et les moyennes entreprises, l'innovation et le développement durable » par le ministère de l'économie en coopération avec l'Office des marchés publics. Ce document souligne entre autre, la nécessité d'utiliser plus largement les critères liés à la protection de l'environnement et à la RSE dans les contrats de passation de marché.
- 2008: Lancement par le ministère de l'environnement du « Partenariat pour le climat », plate-forme pour la coopération regroupant entreprises, organisations non gouvernementales et gouvernements locaux destinée à favoriser les initiatives communes à différents niveaux (local, régional et national) et à sensibiliser la population à la question de la protection du climat.
- 2008: Le ministère de l'économie publie un guide intitulé « Des activités durables, un guide pour les petites et moyennes entreprises ». Ce document fournit des informations sur les outils et les pratiques existant dans le domaine de la RSE qui pourraient permettre aux PME de bénéficier d'un avantage compétitif.
- Mai 2009 : Etablissement d'un comité consultatif chargé de la RSE, auprès du bureau du Premier ministre. Un sous-secrétaire d'Etat préside ses travaux et il est composé d'un cercle d'experts représentant le gouvernement, les partenaires commerciaux, les organisations sociales, les syndicats et les universités. Le comité œuvre à la promotion et à l'application des principes de RSE, analyse et s'inspire des exemples de bonnes pratiques et établit les conditions facilitant le dialogue entre les parties prenantes. Il s'organise en quatre groupes de travail chargés respectivement de promouvoir la RSE en Pologne, de l'investissement responsable, de l'éducation dans le contexte de la RSE et de la consommation durable. D'autre part, il publie un guide sur la RSE à destination des PME.
- 2008 : Une réglementation adoptée par le ministère de l'éducation en 2008 sur le tronc commun de l'enseignement préscolaire et général dans certains types d'établissements contient plusieurs dispositions faisant référence au développement durable et à la production et la consommation durables, en application de la loi sur le système éducatif.
- 2009: Organisation du séminaire « l'empreinte carbone en pratique » par le ministère de l'économie en association avec l'organisation privée CSRinfo dans le but est de familiariser les entreprises à la gestion de leurs émissions.

- Mars 2010: Le gouvernement coopère à l'organisation d'une conférence sur la « contribution du commerce équitable à l'économie polonaise ».
- Juin 2010 : Adoption par le Conseil des ministres d'un nouveau plan d'action national sur les marchés publics responsables pour 2010-2012 qui fixe des objectifs et définit un système de coordination et de surveillance des actions.
- Juin 2010 : L'Agence de développement de Poméranie, en coopération avec des organisations partenaires polonaises et suédoises, met en œuvre le projet « Entreprise responsable » (RespEn) visant les PME de la province de Poméranie en Pologne et de la région de Kalmar en Suède. Son principal objectif est d'accroître la compétitivité des microentreprises et des PME cette région par la mise en œuvre d'une stratégie de RSE. Le projet offre aux entreprises l'opportunité de participer à des ateliers, à des visites d'étude et à des réunions de travail pour se familiariser avec les principes de RSE, en particulier en vue de coopérations commerciales internationales.
- Juin 2011 : Publication d'un document qui expose la stratégie polonaise en matière de RSE.
- Septembre 2011 : Organisation à Gdansk dans le cadre de la présidence polonaise de l'UE, d'une conférence sur la RSE intitulée « Responsabilité partagée : comment accroître la visibilité et l'efficacité du cadre européen de RSE ». Le comité consultatif de la RSE y présente ses recommandations au gouvernement et aux partenaires sociaux pour des programmes éducatifs et des directives législatives sur les ISR. Il suggère davantage de transparence dans les politiques d'investissement et les fonds de pension.
- L'Autorité polonaise de surveillance financière détermine 16 principes universels, en coopération avec diverses institutions financières et experts scientifiques regroupés dans un canon des bonnes pratiques des marchés financiers.
- Un groupe de travail sur l'investissement responsable est créé et placé sous l'égide du groupe sur les questions liées à la RSE. Il est composé de deux équipes chargées d'analyser les investissements responsables depuis la perspective des investissements de portefeuille et d'infrastructure.
- Organisation de séminaires d'experts par le gouvernement en partenariat avec le syndicat Solidarnosc sur la traite des êtres humains et le travail forcé.
- L'initiative « Mode éthique » est lancée qui promeut l'idée d'une chaîne d'approvisionnement durable, tant du point de vue de la demande que de celui des consommateurs. Elle est encouragée par le gouvernement, organisée par l'Organisation humanitaire polonaise et cofinancée par l'UE. Elle prévoit des formations à l'intention des consommateurs ainsi que des enseignants.
- Afin de promouvoir des solutions pour la réduction des émissions de GES, le ministère de l'économie crée le prix eCO2 Innovation décerné lors du concours du

« produit polonais de l'avenir ». Cette récompense est attribuée au produit affichant le potentiel le plus élevé en matière réduction des émissions de GES.

- Dans le cadre du programme de coopération helvético-polonais, qui cherche à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie, un projet intitulé « Une compétitivité accrue pour les régions grâce à la responsabilité sociale des entreprises » vise à sensibiliser aux questions de RSE les employés des PME polonaises, les représentants des autorités régionales, les investisseurs et d'autres parties prenantes par des sessions de formation.
- Le projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique » (SPIN) est lancé dans le cadre du FEDER associant l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Son objectif est de partager les expériences afin de promouvoir des solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE pour les PME.

21. Portugal

- 2001 : Lancement du projet «*Todo o Terreno*», visant au développement des partenariats public-privé pour prévenir l'injustice et l'exclusion sociales.
- 2003 : Un séminaire sur la RSE est organisé par l'Institut pour le développement et l'inspection des conditions de travail (IDICT) sous l'égide du ministère du travail et de la solidarité sociale. Ce ministère crée un prix annuel intitulé «*Prevenir Mais Viver Melhor no Trabalho*», parrainé par l'Institut pour la sécurité, l'hygiène et la santé au travail, aux entreprises et autres organisations qui se distinguent dans les domaines de l'innovation et de l'amélioration de la prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles. D'autres prix existent : «*Merit Award*» pour l'engagement de personnes handicapées, «*Manuel Lopez Award*» pour les politiques de recrutement mettant en avant la dignité humaine, «*Agostinho Roseta Award*» pour les initiatives remarquables concernant le dialogue social.
- 2004-2006 : Plusieurs projets sont financés par le programme européen EQUAL , en particulier «*Développement de la RSE au Portugal*», «*Etre une PME responsable*», «*Réseaux de management et responsabilité sociale*», «*Responsabilité – investir sur la diversité*», etc. Il en est résulté la naissance d'un *Réseau thématique des organisations socialement responsables*.
- Mai 2005 : Un séminaire sur la RSE ciblant les personnes handicapées est organisé par le Secrétariat national pour la réinsertion et l'intégration des personnes handicapées, dépendant du ministère du travail et de la solidarité sociale.
- Décembre 2006 : Publication d'un recensement des initiatives de politique publique en matière de RSE.
- Janvier 2007 : Le Plan national d'action sur les « appels d'offre publics verts » est adopté en Conseil des ministres assorti de la création de l'Agence nationale des marchés publics (ANCP) dans le but de centraliser les marchés publics du gouvernement national et de promouvoir les marchés publics responsables. L'Agence contrôle le respect des objectifs du PAN en vérifiant les lettres d'engagement et les rapports d'inclusion des clauses sociales et environnementales aux procédures d'adjudication que les ministères doivent lui soumettre en même temps qu'une liste des appels d'offres lancés. L'ANCP s'appuie sur le réseau ministériel des centrales d'achat qui recense les informations sur les acquisitions de chaque ministère. Grâce à ce cadre de l'ANCP et au contrôle des pratiques d'appels d'offres, le Portugal dépasse les objectifs fixés de 30% des appels d'offres en nombre et 61% en valeur qu'il s'était fixés.
- 2007 : La « stratégie nationale portugaise de développement durable » fixe sept domaines d'action, dont une croissance durable, une compétitivité internationale et l'efficacité énergétique.
- Février 2007 – Janvier 2008 : Les *Principes de bonne gouvernance pour les entreprises publiques* sont approuvés par le Conseil des ministres. Deux standards sont publiés:

- *Norma Portuguesa (NP) 4460-1:2007 – Ethique d'organisation* – Lignes de conduite pour la préparation et l'application des codes d'éthique en organisation;
 - *Norma Portuguesa (NP) 4469-1:2008 – Système de management socialement responsable*. Ce standard a été élaboré par le Comité technique portugais pour la Standardisation CT 164 « Responsabilité sociale », dont l'activité est assurée par l'Association Portugaise de l'Ethique d'Entreprise. Ce document a le statut de standard national. Il vise à satisfaire les besoins des entreprises à la recherche d'une référence en matière de management de leur responsabilité sociale.
- Novembre 2008 : Création d'un *Réseau national sur la responsabilité sociale* afin de promouvoir la responsabilité sociale, auquel participe plus d'une centaine d'entreprises, institutions, universités et ONG.
 - 2008 : Publication d'un code de conduite intitulé « Les entreprises et le VIH » par la « plate-forme du travail » qui regroupe des représentants d'organisations d'employeurs et de salariés. Son code de conduite destiné aux sociétés basées au Portugal et dans d'autres pays lusophones est appliqué par près de 100 entreprises.
 - 2008 : Lancement d'une initiative de partenariat visant à diffuser un « Guide méthodologique pour la mise en œuvre de pratiques de responsabilité sociale ». L'objectif est de fournir aux PME des exemples concrets de mise en œuvre de la RSE pour leur expliquer, par exemple, comment motiver leurs employés et les inciter à adopter des pratiques commerciales responsables.
 - 2008-2009 : Lancement du projet « La responsabilité sociale des PME » dans le but d'encourager les PME à adopter des pratiques commerciales plus responsables afin d'atteindre l'excellence en matière de performance de RSE. Ce projet a été précédé d'une évaluation des pratiques de RSE des PME et du potentiel d'amélioration. Cette initiative s'appuie sur un partenariat entre les associations industrielles et l'Association portugaise de l'éthique des entreprises, en coopération avec la direction générale des activités économiques du ministère de l'économie, de l'innovation et du développement.
 - Participation entre 2008 et 2010 de partenaires portugais au projet « Durabilité et responsabilité sociale par l'apprentissage en PME » dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci. Son objectif était l'appropriation de la méthodologie du tableau de bord prospectif (Balanced Scorecard), outil stratégique de gestion de la performance, pour le développement d'une stratégie RSE dans les PME européennes.
 - 2008-2010 : Organisation annuelle d'ateliers consacrés à la RSE dans les PME par le ministère de l'économie, de l'innovation et du développement dont l'un intitulé « La RSE dans le contexte des PME – Contribution à un entrepreneuriat responsable par l'Institut de soutien aux petites et moyennes entreprises et à l'investissement (IAPMEI), agence publique spécialisée du ministère de l'économie et de l'innovation, avec l'aide de la Commission européenne. Le but est de créer un forum de partage d'expériences sur la RSE pour les PME.

- 2009 : Le ministère du travail et de la solidarité sociale lance un programme de formation pour former les inspecteurs du travail à la promotion de la RSE aux bonnes pratiques de RSE. Il propose aussi aux entreprises un questionnaire d'auto-évaluation sur la RSE. Cette évaluation se concentre sur trois critères : la relation entre l'entreprise et ses employés, l'organisation du travail et la stabilité des relations professionnelles.
- 2009: Le PCN Portugais est réformé, dorénavant composé de l'Agence Portugaise d'Investissement (AICP) et de la Direction générale pour les Activités Economiques (DGAE). L'AICP promeut les principes directeurs de l'OCDE et la DGAE est en charge du traitement des instances spécifiques et du secrétariat.
- 2009 : Etablissement d'un Forum des questions liées au changement climatique. Celui-ci s'appuie sur une approche multilatérale puisqu'il inclut les partenaires sociaux, les entreprises, les ONG, les universités et l'administration publique. Son objectif est d'évaluer les instruments de politique publique dans le cadre du changement climatique.
- Mars 2010 : Lancement d'un « Programme d'appui au développement de l'économie sociale » approuvé par le Conseil des ministres et qui inclut un programme national de microcrédit visant à encourager la création d'emplois et l'esprit d'entreprise parmi les groupes sociaux ayant des difficultés à accéder au marché du travail.
- Mars 2010 : Le ministère de l'industrie, du tourisme et du commerce organise l'« initiative RSE-PME » destinée à sensibiliser les PME à l'importance de l'intégration de la RSE à leurs pratiques commerciales en tant qu'avantage compétitif pour elles, lorsqu'elle est pensée à condition d'être pensée de façon stratégique.
- Août 2010 : Mise en place d'un Conseil national de l'économie sociale, agence consultative du gouvernement destinée à élaborer des politiques publiques de promotion et de développement de l'économie sociale.
- 2010 : Lancement du « Projet social des PME – Energie, environnement et responsabilité sociale » pour inciter les PME à gérer efficacement leur impact énergétique, environnemental et social à accroître leur niveau de productivité et leur compétitivité, à réduire leurs coûts et à construire une société plus juste. Cette initiative s'appuie sur un partenariat entre les associations industrielles et l'Association portugaise de l'éthique des entreprises, en coopération avec la direction générale des activités économiques du ministère de l'économie, de l'innovation et du développement.
- 2010 : Les objectifs en matière de marchés publics responsables sont intégrés aux accords-cadres conclus par l'Agence nationale des marchés publics (ANCP) avec les différentes administrations. Ces accords-cadres s'appliquent de façon contraignante à faire entreprendre à l'ensemble de l'administration publique centrale, mais sont facultatifs pour les autorités locales chargées des marchés publics.

- Une résolution sur les principes de bonne gouvernance d'entreprise des sociétés publiques est adoptée par le Conseil des ministres. Le ministre des finances est désormais rendu responsable de l'évaluation annuelle de leur mise en œuvre.

22. République Tchèque

- 2008 : Création d'un prix de la RSE et de la gestion de la qualité. Pour se qualifier pour l'attribution du prix national de la qualité, une entreprise doit avoir publié un rapport de RSE qui devra avoir été soumis au gouvernement. Ce document doit avoir été rédigé selon un modèle spécifique librement disponible au téléchargement. Les rapports reçus sont analysés par des évaluateurs indépendants qui doivent arriver à un consensus sur le meilleur d'entre eux, qui sera ensuite publié. Parmi les critères pris en considération figurent la sélection et l'évaluation responsables des fournisseurs, en toute transparence et le respect des droits de l'Homme par l'organisation et ses fournisseurs (qui impliquent l'existence de règles contre la discrimination, des relations cordiales avec les autres parties prenantes et l'obtention du certificat OHSAS 18001).
- 2009 : Création du Point de Contact National, le PCN tchèque de l'OCDE placé auprès du ministère de l'industrie et du commerce.
- 2010 : Instauration d'un cadre stratégique pour le développement durable incluant des indicateurs en matière d'économie et d'innovation, qui intègrent les dimensions de la RSE et du changement climatique.
- Lancement d'un programme éducatif intitulé « (Don't) Buy It » expliquant aux élèves du primaire et du secondaire ce que sont la production et la consommation durables. Le but de ce programme est d'aider élèves et étudiants à comprendre les informations qu'ils trouvent sur les emballages en particulier et l'utilisation faite des produits, les modalités d'exploitation des ressources naturelles et le cycle de vie des produits. Une mallette pédagogique téléchargeable vise à expliquer aux élèves de façon divertissante les questions liées à la production et à la consommation durables.

23. Roumanie

- 2007 : création d'une direction de la RSE au sein du ministère du travail, de la famille et de l'égalité des chances.
- 2007 : Lancement de consultations avec les parties prenantes (administration centrale, associations administratives locales, ONG, fournisseurs) en vue de définir un plan national des marchés publics responsables adopté en 2008 (PAN).
- 2010 : Les objectifs du PAN, tous volontaires, sont remplacés, en 2011, par des objectifs contraignants. La « Garde nationale environnementale », chargée du suivi de la mise en œuvre peut sanctionner les autorités qui n'appliqueraient pas les objectifs du PAN.
- 2008 à 2010 : Développement du projet CREaTION par l'I-CSR, en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux.
- Participation entre 2008 et 2010 de partenaires roumains au projet « Durabilité et responsabilité sociale par l'apprentissage en PME » dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci. . Son objectif était l'appropriation de la méthodologie du tableau de bord prospectif (Balanced Scorecard), outil stratégique de gestion de la performance, pour le développement d'une stratégie RSE dans les PME européennes.

24. Royaume-Uni

- 1998 : Le gouvernement contribue à mettre sur pied une « Initiative du commerce éthique », alliance tripartite regroupant entreprises, syndicats et ONG qui œuvre à améliorer les conditions de travail dans la chaîne d’approvisionnement de ses entreprises membres.
- 2000 : Lancement du *Carbon Disclosure Project* destiné à pousser les entreprises à communiquer sur leurs émissions de GES auprès des investisseurs. Lancement, avec le gouvernement des USA des *Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l’Homme* définissant les règles de conduites pour les entreprises travaillant dans un environnement insécure.
- Mars 2000 : Le gouvernement britannique désigne un ministre de la responsabilité sociale des entreprises. Le rôle du gouvernement est défini à cette occasion : sensibiliser, créer un environnement propice encourageant les entreprises à adopter des pratiques responsables dans leurs opérations tant nationales qu’internationales et soutenir et encourager le respect des normes internationales de comportement par les entreprises.
- Juillet 2000 : Adoption d’une norme de transparence pour les fonds de pension visant à protéger le consommateur.
- Mars 2001 : Le gouvernement publie trois rapports sur la RSE, décrivant sa politique et citant des exemples d’initiatives prises en soutien des pratiques responsables des entreprises. Il explique aussi son approche sur un site internet. (cf <http://www.csr.gov.uk>). Un *Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC) est créé, forum de collaboration entre les fonds de pension et les autres investisseurs institutionnels sur les problématiques du changement climatique.
- 2003 : Lancement de *l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives* dans le cadre du G 8 d’Evian.
- 2004 : Stephen Timms, Ministre de la RSE en collaboration avec BITC⁶ (Business In Community), crée la *CSR Academy* pour encourager les entreprises à développer les aptitudes et compétences nécessaires.
- 2005 : Le gouvernement adopte une stratégie interministérielle en faveur du développement durable et notamment un ensemble d’indicateurs clés de performance pour le reporting environnemental. Le groupe d’action pour les achats durables est chargé d’élaborer un plan d’action.
- Décembre 2005 : Dans le cadre de la présidence britannique de l’Union européenne, le gouvernement organise une conférence sur la RSE et le secteur financier
- 2006 : Le *Companies Act* (Loi sur les sociétés) est adopté qui vise à encourager les investissements à long terme et la transparence des entreprises. Cette loi instaure la *Business Review*, qui oblige les entreprises cotées à rendre des comptes sur les

⁶ http://www.bitc.org.uk/cr_academy/index.html.

questions environnementales et les questions sociales/locales « dans la mesure nécessaire pour comprendre l'entreprise ». Une norme pour la gestion du développement durable, BS 8900, est définie, qui établit les objectifs de durabilité vers lesquels les organisations devraient tendre ainsi qu'une méthode de mesure de leurs progrès.

- Décembre 2007 : Instauration d'un Conseil d'action sociale, placé sous l'égide du Premier ministre.
- 2007 : lancement par le DFID de CoST, *Construction Sector Transparency*, initiative internationale visant à lutter contre la corruption dans le secteur du bâtiment.
- 2007 : Publication du Plan d'action pour des marchés publics durables » (Sustainable Procurement Action Plan) qui mentionne le « coût social du carbone » et prévoit, entre autres, l'intégration de clauses sociales et promeut le développement d'entreprises sociales par le secteur associatif.
- 2007 : Etablissement d'un « comité directeur » pour encadrer le PCN, (Point de Contact National de l'OCDE) qu'anime le ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences. Le comité comprend quatre membres extérieurs représentant les intérêts des entreprises, des syndicats et des organisations non gouvernementales.
- 2007 : NetRegs publie une étude baptisée « Environnement PME » qui met en lumière les attitudes et les comportements des PME en matière d'environnement. NetRegs est un partenariat conclu entre l'Agence anglaise et galloise de l'environnement, l'Agence écossaise de protection de l'environnement et l'Agence nord-irlandaise de l'environnement.
- 2008 : Adoption de la loi sur le changement climatique qui demande au gouvernement de publier des lignes directrices en matière de déclaration par les entreprises de leurs émissions. La loi exige également du gouvernement qu'il vérifie que ces déclarations soient conformes aux objectifs britanniques en matière de changement climatique, sous forme d'un rapport au Parlement avant le 1^{er} décembre 2010. Le gouvernement doit également introduire des obligations de notification pour les entreprises d'ici avril 2012.
- 2008 à 2010 : Développement du projet CREaTION par l'I-CSR, cofinancé par la Commission européenne, pour promouvoir et intégrer la RSE et les thématiques de durabilité aux cursus des écoles secondaires par le biais du développement d'un modèle de formation et de la formation des enseignants.
- Avril 2009 : Le gouvernement publie sa stratégie contre la crise économique dans un rapport intitulé *New Industry, New Jobs*. Celui-ci met en avant l'action du gouvernement pour rétablir la compétitivité, la croissance et la productivité britannique sur la base d'un nouveau modèle respectueux de l'environnement et des hommes.
- Avril 2009: Révision en profondeur de l'Initiative pour la recherche au sein des petites entreprises, la Small Business Research Initiative (SBRI), qui organise la passation des marchés publics de gré à gré. Le nouveau programme SBRI vise à utiliser

l'instrument des marchés publics pour encourager les produits et services innovants à répondre aux futurs besoins des ministères. La SBRI entend soutenir les PME de haute technologie en phase de démarrage en leur garantissant un accès élargi à des possibilités de recherche et de développement en leur proposant des contrats rémunérateurs à l'étape critique de développement de leur produit.

- Juillet 2009 : Le gouvernement publie sa stratégie industrielle pour réduire les émissions de CO2 dans un rapport intitulé *The UK Low Carbon Industrial Strategy*. Ce plan vise à réduire radicalement l'empreinte CO2 des industries du pays. Il souligne l'importance de la synergie entre le secteur privé et l'action de l'Etat.
- 2009 : Publication d'un « Guide d'utilisation à l'intention des petites entreprises : lignes directrices sur la façon de mesurer et de rendre compte de vos émissions de gaz à effet de serre » par le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales en coopération avec le ministère de l'énergie et du changement climatique.
- Juillet 2010 : Publication du code dit « de gestion responsable » (Stewardship Code) par le Conseil de l'information financière (Financial Reporting Council). Il vise à accroître la qualité du dialogue entre investisseurs institutionnels et entreprises afin d'améliorer la rentabilité à long terme des investissements des actionnaires et l'exercice efficace des responsabilités de gouvernance. Des bonnes pratiques de dialogue entre les entreprises et les investisseurs institutionnels sont proposées.
- 2010 : Création d'une banque d'investissement vert la Green Investment Bank – l'un des principaux éléments de la nouvelle loi sur l'énergie (Energy Bill) de 2010- qui vise à encourager les investissements dans des projets sobres en carbone qui transformeront l'économie. La banque gèrera 2 milliards de livres, dont la moitié proviendra de la vente d'actifs publics et le reste d'investissements privés. L'objectif principal est de financer les réparations financières dans le domaine environnemental.
- Actualisation des « normes gouvernementales d'achat » (Government Buying Standards) du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales qui couvre 60 groupes de produits à deux niveaux : le « minimum obligatoire » et les « meilleurs pratiques ». Ces normes actualisées s'appliquent à tous les ministères du gouvernement central. Le Centre d'expertise sur les marchés publics durables analysera les besoins en formation des administrateurs publics et organisera un échange sur les meilleures pratiques entre les ministères du gouvernement par le biais de son groupe de travail sur le renforcement des capacités en faveur de marchés publics durables (Capability Building for Sustainable Procurement working group).
- Définition d'un cadre d'engagement par la réduction des émissions de carbone (Carbon Reduction Commitment Energy Efficiency Scheme –CRC), imposant aux entreprises de mesurer l'ensemble de leurs émissions liées à leur consommation énergétique et d'en faire rapport à l'Agence pour l'environnement. Les entités auxquelles le CRC s'applique devront présenter un rapport d'empreinte (Footprint Report) reprenant leur consommation totale d'énergie et leurs émissions pendant l'année d'avril 2010 à mars 2011.
- Le Conseil des normes comptables (Accounting Standards Board) publie des orientations sur la déclaration d'informations non financières non contraignantes pour

aider les entreprises à remplir les exigences réglementaires qui s'appliquent à leur secteur.

- Le département de l'énergie et du changement climatique (DECC) annonce une coopération avec d'autres instances gouvernementales pour aider le Royaume-Uni à effectuer la transition vers économie sobre en carbone. Le travail du DECC est soutenu par plusieurs stratégies :
 - Le plan britannique de transition vers une société sobre en carbone (UK Low Carbon Transition Plan)
 - La stratégie britannique en faveur des énergies renouvelables (UK Renewable Energy Strategy)
 - La stratégie britannique pour une industrie sobre en carbone (UK Low Carbon Industrial Strategy)
 - Des transports sobres en carbone : un avenir plus vert (Low Carbon Transport : A Greener Future)

25. Slovaquie

- Décembre 2006-Mai 2008 : Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) conduit, pour le compte de la Commission européenne, un projet intitulé « Accélérer les pratiques de RSE dans les nouveaux Etats membres de l'UE et les pays candidats en leur qualité vecteur de l'harmonisation, de la compétitivité et de la cohésion sociale au sein de l'UE ». Le projet a un triple objectif : analyse de la situation, promotion des initiatives plurilatérales de sensibilisation et d'échange de bonnes pratiques, renforcement des capacités nationales et locales dans certains nouveaux Etats membres et pays candidats, dont la Slovaquie.
- 2009 à 2011 : Dans le cadre de son programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, la Commission applique un « soutien aux plates-formes nationales en matière de RSE » en Slovaquie. L'objectif est d'améliorer la performance des entreprises européennes en matière de RSE, renforçant ainsi leur contribution à un développement durable, en améliorant leur compétitivité et en aidant à créer les conditions propices à une reprise économique durable sur le moyen terme dans les pays où la RSE est moins développée.
- Le jury de la fondation slovaque Pontis composé de représentants d'instances gouvernementales slovaques (ministère du travail, des affaires sociales, et de la famille et Agence de l'environnement) décerne le prix Via Bona aux « projets encourageant la transparence des entreprises et éliminant la corruption au-delà des exigences législatives et réglementaires ». Le prix couvre les questions relatives à la chaîne d'approvisionnement.

26. Slovénie

- 2009 : Rédaction du Plan d'Action en matière de marchés publics responsables par un groupe de travail comprenant les principaux pouvoirs adjudicateurs, quelques municipalités, des ONG, des représentants des fournisseurs, la Chambre de commerce et d'industrie slovène et des experts.

29. Suède

- 1997 : Les agences gouvernementales ont l'obligation d'inclure les questions environnementales dans leur gouvernance et d'indiquer les progrès effectués dans leur rapport annuel.
- 1999 : Les entreprises d'une certaine taille doivent inclure des informations sur leur incidence environnementale (par exemple sur les rejets dans l'air et l'eau ainsi que sur l'utilisation de produits chimiques industriels) dans leurs rapports financiers annuels. Cette disposition concerne plus de 20 000 sites.
- Janvier 2001 : Loi spécifique pour le Fond de pension national qui faisait que les cinq plus importants fonds de pension publics doivent inclure des considérations éthiques et environnementales dans leur politique d'investissement.
- 2002 : Lancement du « *Partenariat suédois pour une responsabilité globale* » pour promouvoir l'engagement des entreprises dans la promotion des droits de l'Homme, des droits fondamentaux du travail, de la lutte contre la corruption et pour la protection de l'environnement, auquel sont associées organisations patronales, syndicales et ONG. Il organise des fora d'échanges de pratiques. Création d'une fonction d'ambassadeur chargé de la RSE pour animer ce partenariat.
- 2007 : Création du *Conseil éthique*, instrument d'analyse du respect des critères environnementaux et éthiques de l'ISR dans les sociétés étrangères où les fonds de pension détiennent des participations.
- Janvier 2008 : Le gouvernement adopte de nouvelles lignes de conduite pour le reporting des entreprises publiques. Toutes les entreprises publiques sont désormais tenues de publier un rapport de durabilité, conformément aux lignes directrices de la GRI. La qualité de ce document doit être garantie par des vérifications indépendantes. Les rapports s'appuient sur le principe « se conformer ou s'expliquer » et doivent expliquer comment les lignes directrices GRI ont été appliquées et, le cas échéant, justifier les écarts par rapport à elles.
- 2008 : Publication d'une liste d'entreprises respectant de bonnes règles de transparence (évaluations annuelles) par le Fonds de pension national. L'OGC (Office of Government Commerce), service du Trésor suédois ayant pour mission l'optimisation des achats publics de l'administration centrale, publie un guide à destination des acheteurs publics intitulé « *Make equality count* ». Le guide rappelle que le secteur public doit prendre en compte les devoirs particuliers qui lui incombent en matière de lutte contre la discrimination dans les politiques et les actions mises en place.
- 2008 : Lancement d'une conférence annuelle visant à créer un forum d'échange d'expériences et de dialogue.
- 2008 : Création par le Conseil suédois de management environnemental (SEMco) de deux prix annuels décernés aux acheteurs et aux fournisseurs : le « prix de l'excellence 'Acheteur vert' » (Excellent Green Purchaser) et le « prix de l'excellence 'Fournisseur vert' » (Excellent Green Supplier). La cérémonie de remise a lieu

pendant la conférence annuelle sur les marchés publics verts. Le but de ces récompenses est de mettre en avant des exemples positifs en matière de marchés publics écologiques. Les lauréats reçoivent le droit d'utiliser le symbole du prix pour leur marketing.

- 2009 : Les fonds de pension publics ont obligation de publier une liste des entreprises avec lesquelles ils collaborent pour promouvoir la RSE, en faisant état des progrès effectués par ces entreprises. En novembre, le gouvernement organise, dans le cadre de sa présidence de l'Union Européenne, un colloque sur les droits de l'Homme dans la RSE.
- Mars 2010 : Annonce de la création d'un Centre pour la responsabilité sociale des entreprises à l'ambassade suédoise à Pékin pour poursuivre le développement un dialogue avec la Chine sur la responsabilité des entreprises en se penchant, par exemple, sur les efforts effectués par celle-ci sur les conditions de travail, la protection des travailleurs, la responsabilité environnementale, les droits des consommateurs et la lutte contre la corruption.
- Décembre 2010 : Lancement du « Compas nordique en matière de RSE » par le Conseil nordique (composé de représentants du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède). Cet instrument d'information doit promouvoir la RSE auprès des PME, lui proposant des lignes directrices pour la création de codes de conduite. Il s'appuie, entre autres, sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et sur les recommandations de l'Institut danois des droits de l'Homme. La RSE, établie avec le soutien de l'Agence danoise pour le développement international (Danida), du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'ONU et de la Banque mondiale. L'Institut Danois pour les droits de l'Homme propose en outre :
 - Le Human Rights Compliance Assessment 2.0 : outil et base de données pour l'évaluation de la conformité des droits de l'Homme par les entreprises.
 - Portail sur les risques pays (2010) pour aider les entreprises à « identifier, évaluer et gérer les risques en matière de droits de l'Homme dans les pays où elles sont actives ou gèrent des chaînes d'approvisionnement ».
 - Un outil d'autoévaluation du Pacte mondial.
- Juin 2010 : L'Agence de développement de Poméranie, en coopération avec des organisations partenaires polonaises et suédoises, met en œuvre le projet « Entreprise responsable » (RespEn) visant les PME de la province de Poméranie en Pologne et de la région de Kalmar en Suède. Son principal objectif est d'accroître la compétitivité des microentreprises et des PME cette région par la mise en œuvre d'une stratégie de RSE. Le projet offre aux entreprises l'opportunité de participer à des ateliers, à des visites d'étude et à des réunions de travail pour se familiariser avec les principes de RSE, en particulier en vue de coopérations commerciales internationales.
- Le projet « Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique » (SPIN) est lancé dans le cadre du FEDER associant l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Son objectif est de partager les expériences afin de promouvoir des solutions

innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE pour les PME.

Conclusion

L'engouement pour l'élaboration de politiques publiques volontaristes en matière de RSE est le fruit d'un contexte historique récent de crises – crise environnementale et crise économique – qui a suscité un réexamen critique des modèles économiques qui s'étaient imposés dans les années 1970 sous la terminologie du Consensus de Washington. Ces politiques sont une des formes du retour de l'Etat dans la politique économique. Elles prennent des formes multiples mais qui tendent à instituer un ensemble de normes encadrant l'exercice de la responsabilité par les acteurs économiques. Le corollaire de cette responsabilisation des acteurs économiques est la responsabilisation de l'Etat dans sa prise de décision et dans l'exercice de sa puissance normative. Car, que ce soit dans l'élaboration de ces politiques dans le dialogue avec les acteurs au sein de forums de discussion ou dans l'apprentissage de leur respect par les acteurs dans des réseaux, s'opère une recomposition du mode d'exercice du volontarisme étatique : sa décision devient pluraliste, construite dans le consensus et assortie de mécanismes visant à son effectivité.

L'analyse comparative, bien que handicapée par le manque d'information du fait que les politiques de RSE sont souvent incluses dans des programmes qui portent d'autres noms, montre la similitude et la convergence de ces politiques volontaristes dans toute l'Europe. Les moteurs de cette convergence sont de plusieurs sortes et leur totalité exerce un effet puissant :

- une opinion publique mondiale de plus en plus homogène et exigeante vis-à-vis des entreprises
- la concurrence internationale qui pousse les entreprises à considérer que les innovations et la meilleure gouvernance auxquelles pousse la RSE est un avantage comparatif
- la montée en puissance de concepts considérés de plus en plus comme incontournables tels le principe de précaution, la diligence raisonnable, la transparence sur les risques sociaux et environnementaux, les droits universels fondamentaux
- la crise financière récente qui a créé un appétit de contrôle public sur le secteur financier
- le développement d'un risque juridique national et international lié à la complexité du paysage juridique international : lois et règlements nationaux, lois nationales aux effets externes, traités internationaux fondamentaux, coutume, jurisprudences nationale (« la loi des Nations » selon la justice américaine) et internationale s'entremêlent et forment un magma complexe mais où se dessinent des lignes de force.